

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 27

4 janvier 2013

SOMMAIRE

Académie de Billard Luxembourg A.s.b.l.	1268	Lapithus Servicing S.à r.l.	1256
Africa Queen S.A.	1270	Lion/Rally Lux 3	1270
AG1HR S.à r.l.	1278	Luxembourg Machining Technology S.A.	1289
Alinta Luxembourg S.à r.l.	1271	Lux Techni Peinture S.A.	1277
Altor MM Holding S.à r.l.	1294	Metropol International S.à r.l.	1292
ARHS developments S.A.	1278	MGix	1280
Ascari SA	1294	Molto Allegro S.A.	1253
B&B Power Luxembourg (Flinders) S.à r.l.	1271	MSREF VI Spirit S.à r.l.	1254
Berliot S.à r.l.	1295	Mumtaz S.A.	1254
Besafe S.A.	1252	Musketeer Investments Luxembourg S.C.A.	1270
CEODEUX S.A.	1250	Nadin-Lux S.A.	1254
CETP II Graze Finance S.à r.l.	1280	New NIBC Luxembourg S.à r.l., SICAR ..	1296
Chloé Investissements S.à r.l.	1252	N.G.C. Titrisation S.A.	1253
Cole Objekt Düsseldorf GmbH	1252	Peakside One S.à r.l.	1292
Copper Holdings Flexible S.à r.l.	1276	Pinnacle Founders Holdings One S.à r.l.	1292
Crédit Agricole Réassurance S.A.	1296	Praxis S.A.	1255
Dec Second Capital S.à r.l.	1253	Premier Décembre Investissements S.A.	1255
de Miwvel a Kichechef S.A.	1271	Quattro D	1289
Devoteam S.A.	1251	Rotarex S.A.	1251
Eagle Bay	1253	Sahu S.A.	1250
Eagle Bay	1279	Sauren Fonds-Select Sicav	1288
Eco-DS S.A.	1278	Skymax Travel Group S.A.	1276
Efiparind B.V. & Cie S.C.P.A.	1279	Société Mutuelle Minière et Industrielle	1257
Erlo S.A.	1295	Taylor Wimpey (Luxembourg) Invest- ments No.2 S.à r.l.	1290
FIA Asset Management S.A.	1277	Terra Venture Partners Management II S.à r.l.	1257
Firouzeh S.A.	1256	Unlimited Sport International S.à r.l.	1296
Flavus 1 Société Civile	1256	V Telecom Investment S.C.A.	1273
Flavus 2 Société Civile	1255	WE Finance and Services (Luxembourg) S.à r.l.	1289
Garden Property S.A.	1277		
Gespart S.A.	1271		
Greenland Property S.A.	1273		
Habitcenter S.A.	1271		
Ikaria Investments S.à r.l.	1250		
Jaoui S.A.	1279		

Ikaria Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 170.662.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'actionnaire unique en date du 31 octobre 2012 que:

- Monsieur Wim Rits démissionne de son poste de gérant A;
- Monsieur Alan Botfield démissionne de son poste de gérant B;
- Madame Charlotte Lahaije-Hultman, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée gérant avec effet au 31 octobre 2012 jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2018;
- Madame Asa Alund, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée gérant avec effet au 31 octobre 2012 jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2018;

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Référence de publication: 2012153017/17.

(120201521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2012.

CEODEUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 43.593.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de Ceodeux S.A tenue au siège social le 26 Septembre 2012 à 09 heures

Résolution

1. L'Assemblée décide la nomination des Administrateurs Délégués:

- Mr Jean-Claude SCHMITZ, Administrateur Délégué, demeurant professionnellement au 24, rue de Diekirch L-7440 Lintgen.
- Mr Philippe SCHMITZ, Administrateur Délégué, demeurant professionnellement au 24, rue de Diekirch L-7440 Lintgen.
- Mme Isabelle SCHMITZ, Administrateur Délégué, demeurant professionnellement au 24, rue de Diekirch L-7440 Lintgen.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels du 31 Décembre 2012.

Toutes les résolutions sont prises à l'unanimité des voix.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 10 heures après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

Philippe SCHMITZ / Vincent WERGIFOSSE / Jean-Claude SCHMITZ

Secrétaire / Scrutateur / Président

Référence de publication: 2012152897/24.

(120202083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2012.

Sahu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 20, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 74.642.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à 14h00 le 15 novembre 2012

Décisions

Après discussion pleine et entière, et conformément aux statuts, le Conseil d'Administration a pris la résolution suivante:

1. De transférer le siège social (initialement établi au n°8 rue Dicks L-1417 Luxembourg), au n°20 rue Dicks L-1417 Luxembourg, et ce, à compter de ce jour.

Référence de publication: 2012153259/13.

(120202107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2012.

Rotarex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, rue de Diekirch.
R.C.S. Luxembourg B 30.984.

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de ROTAREX S.A., tenue au siège social le 25 Septembre 2012 à 17 heures

Résolution

1. L'Assemblée décide le renouvellement des mandats des Administrateurs:

- Mr Jean-Claude SCHMITZ, Administrateur, demeurant professionnellement à 24, rue de Diekirch L-7440 Lintgen.
- Mr Philippe SCHMITZ, Administrateur, demeurant professionnellement à 24, rue de Diekirch L-7440 Lintgen.
- Mme Isabelle SCHMITZ, Administrateur, demeurant professionnellement à 24, rue de Diekirch L-7440 Lintgen.
- Mr Marc SCHAUS, Administrateur, demeurant professionnellement à 24, rue de Diekirch L-7440 Lintgen.
- Mr Charles Louis ACKERMANN, Administrateur, demeurant à Allée de la poudrerie L-1899 Kockelscheuer.
- Mr Frédéric HOPSON, Administrateur, demeurant à Marbella en Espagne.

Et celui du réviseur d'entreprises agréé:

- CLERC SA 1, rue Pletzer L-8080 Bertrange

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 Décembre 2012.

Toutes les résolutions sont prises à l'unanimité des voix.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 18 heures après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

Philippe SCHMITZ / Vincent WERGIFOSSE / Jean-Claude SCHMITZ
Secrétaire / Scrutateur / Président

Référence de publication: 2012153243/25.

(120202381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2012.

Devoteam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 7, route des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 59.284.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire le vendredi 23 novembre 2012 à 14.00 heures

(...)

1. L'assemblée constate et accepte la démission de Monsieur Allan FISCHER-MADSEN comme administrateur avec effet au 05.03.2012.

2. L'assemblée constate et accepte la démission de Monsieur Stanislas DE BENTZMANN comme administrateur avec effet au 21.05.2012.

3. Le mandat du réviseur d'entreprises venu à échéance le 21.05.2012, l'assemblée constate et accepte la démission de BDO Compagnie Fiduciaire comme réviseur d'entreprises.

4. L'assemblée décide de nommer KPMG avec siège social à L-2520 Luxembourg, 9, Allée Scheffer, en tant que réviseur d'entreprises avec effet au 21.05.2012 jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire se tenant en 2017.

5. Le mandat de Monsieur Pierre-Michel DETILLIEU en tant qu'administrateur venant à échéance, l'assemblée décide de renouveler avec effet au 21.05.2012 son mandat jusqu'à l'assemblée générale statutaire se tenant en 2017.

6. Le mandat de Monsieur Pierre-Michel DETILLIEU en tant qu'administrateur-délégué venant à échéance, l'assemblée décide de renouveler avec effet au 21.05.2012 son mandat jusqu'à l'assemblée générale statutaire se tenant en 2017.

7. Le mandat de Monsieur Roland DE LAAGE DE MEUX en tant qu'administrateur venant à échéance, l'assemblée décide de renouveler avec effet au 21.05.2012 son mandat de jusqu'à l'assemblée générale statutaire se tenant en 2017.

8. L'assemblée décide de nommer administrateur Monsieur Sébastien CHEVREL, demeurant à F-78110 Le Vesinet, 38, avenue des Courlis, né le 01.04.1970 à Boulogne Billancourt - France, avec effet immédiat jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire se tenant en 2017.

(...)

Pour extrait conforme

Capellen, le 23 novembre 2012.

Référence de publication: 2012158794/29.

(120210058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2012.

Besafe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich.
R.C.S. Luxembourg B 76.039.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mai 2012 que:

Les mandats des administrateurs:

- Monsieur Guy PUTZ, demeurant à D-54455 Serrig, Hauptstrasse 67
- Monsieur Jean-Marc ROMMES, demeurant à GB-W1J 9TB Londres, 175, Piccadilly
- Monsieur Pierre LOUIS, demeurant à B-6800 Freux, 16, rue de la Fange du Loup
- Monsieur Pierre MOUSSON, demeurant à B-4900 Spa, rue de Balmoral 25D
- La société IMATEC-INNOVATIVE MACHINE TECHNOLOGY S.à r.l., ayant son siège social à L - 1741 Luxembourg, 31, Rue de Hollerich, RCSL B 56 368

Sont reconduits pour une nouvelle période d'un an, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer sur l'exercice 2012.

La société IMATEC-INNOVATIVE MACHINE TECHNOLOGY S.à r.l., précitée, est nommée Administrateur-délégué pour une période de un an, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer sur l'exercice 2012.

L'Assemblée Générale décide de reconduire le mandat de Commissaire de Monsieur Frédéric GUINCHAN, demeurant à L-2152 Luxembourg, 43, rue van der Meulen pour une nouvelle période d'un an, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer sur l'exercice 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 mai 2012.

Référence de publication: 2012158730/25.

(120209665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2012.

Chloé Investissements S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 161.206.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CHLOE INVESTISSEMENTS S.A R.L.

Référence de publication: 2012158762/10.

(120210251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2012.

Cole Objekt Düsseldorf GmbH, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 152.008.

En date du 3 décembre 2012, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Madame Xenia Kotoula de son mandat de gérant de la Société avec effet au 3 décembre 2012.

- Nomination de Madame Pamela Valasuo, née le 26 août 1975 à Borga, Finlande, ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité de nouveau gérant de la Société avec effet au 3 décembre 2012 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Pour la Société
Pamela Valasuo
Gérant

Référence de publication: 2012158746/19.

(120209698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2012.

Dec Second Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: CAD 116.882.159,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 88.483.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012158792/10.

(120210096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2012.

Eagle Bay, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 98.916.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un gérant

Référence de publication: 2012158816/11.

(120210111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2012.

N.G.C. Titrisation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 114.525.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 13 juin 2012.

Deuxième résolution

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat d'administrateur de Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg le 23/09/1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, Monsieur Pierre LENTZ, Expert-comptable, né à Luxembourg le 22.04.1959, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg; Monsieur Gerdy ROOSE, Expert-comptable, né à Wevelgem (Belgique) le 14.02.1966, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, ainsi que celui de Commissaire de la société Alter Audit S.A., ayant son siège social au 69, Rue de la Sémois, L-2533 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 110 675, pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N.G.C. TITRISATION S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012159751/22.

(120210729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2012.

Molto Allegro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 98.420.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2012159741/11.

(120211074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2012.

MSREF VI Spirit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 128.450.

—
Extrait des Résolutions de l'associé unique de la Société en date du 30 Novembre 2012

L'associé unique de la Société a décidé des modifications suivantes avec effet immédiat:

- D'accepter la démission de Joannes Christianus Lamberthus Van de Sanden en tant que gérant A de la Société;
- De nommer Miroslav Stoev, né le 4 Janvier 1976 à Sofia, Bulgarie, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346, Luxembourg, en tant que gérant A de la Société pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 30 Novembre 2012.

Jan Willem Overheul
Gérant

Référence de publication: 2012159748/16.

(120211383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2012.

Mumtaz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 60.135.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 26 novembre 2012

L'assemblée révoque, avec effet immédiat, les administrateurs suivants:

- Monsieur Paulo Jorge DA COSTA MAGALHÃES;
- Monsieur Gabriel EL RHILANI;
- La société «E&A MANAGEMENT S.A.» ayant comme représentant permanent Monsieur Gabriel EL RHILANI.

L'assemblée révoque, avec effet immédiat, le commissaire aux comptes, la société «D.E. Révision».

L'assemblée nomme comme nouveaux administrateurs:

- Monsieur Stéphane LIEGEOIS, né le 16 novembre 1976 à Saint-Mard, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;
- Madame Anne-Isabelle DE MAN, née le 9 septembre 1972 à Leuven, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;
- Madame Anne C. COLLIGNON, née le 6 juillet 1955 à Anvers, demeurant au NoorderBruggeweg 6, NL-4524 AV-Sluis (The Netherlands)

L'Assemblée décide de nommer AUDITEURS ASSOCIES, société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B93937, aux fonctions de commissaire aux comptes

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée générale à tenir en 2018.

Il a été décidé de transférer le siège social de la société du 18, rue Robert Stumper, à L-2557 LUXEMBOURG au 10A, rue Henri M. Schnadt à L-2530 LUXEMBOURG. Le transfert du siège social prendra effet en date du 26 novembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2012159750/29.

(120210355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2012.

Nadin-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8224 Mamer, 2, rue de Rome.

R.C.S. Luxembourg B 45.776.

—
Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012159758/9.

(120210560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2012.

Premier Décembre Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 134.323.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de l'exercice 2011 tenue à 11.00 heures le 15 Mai 2012

Extrait des résolutions

4- L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, à savoir:

administrateurs:

- Monsieur Michel BOURKEL, adresse professionnelle 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;
- Madame Donatella LECCI, adresse professionnelle 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;
- Monsieur Alexandre VANCHERI, adresse professionnelle 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;

administrateur délégué:

- Monsieur Michel BOURKEL, adresse professionnelle 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg

Commissaire aux Comptes:

- Fiduciaire Centra Fides S.A., R.C.S. Luxembourg B 39.844, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

qui tous acceptent pour l'année 2012 et jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Référence de publication: 2012153191/21.

(120201559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2012.

Praxis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 73.373.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue au siège social le 08 Octobre 2012

A l'unanimité, il a été décidé ce qui suit:

1- L'assemblée accepte la démission de l'administrateur:

- INGENIERIE CONSEIL FORMATION (I.C.F.) S.A., R.C. B 49 687, ayant son siège social au 63-65, rue de Merl L-2146 Luxembourg

L'assemblée élit en remplacement:

- Monsieur Christian FERRARI, consultant, né le 30 Octobre 1963 à ALGRANGE, demeurant professionnellement au 4 Op den Aessen L-5837 FENTANGE.

Le mandat de l'Administrateur expirera à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2013.

2- Le siège social de la société est transféré au 18 Rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg.

3- Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le Président, le Secrétaire et le Scrutateur.

Signatures

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Référence de publication: 2012153210/21.

(120201707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2012.

Flavus 2 Société Civile, Société Civile Particulière.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue de Louvigny.

R.C.S. Luxembourg E 4.663.

—
Les statuts coordonnés au 20/11/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 26/11/2012.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2012153684/12.

(120202638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Firouzeh S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 71.773.

Extrait des résolutions prises l'assemblée générale extraordinaire tenue le 22 novembre 2012

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

- NAVILUX S.A. société anonyme, siège social au 2a rue des Capucins L-1313 Luxembourg, administrateur-délégué;
- Monsieur Renaud FLORENT, directeur de société, demeurant professionnellement 2a rue des Capucins L-1313 Luxembourg, Président
- Mademoiselle Caroline PICARD, employée privée, demeurant professionnellement au 2a, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012,

- AUDIEX S.A., société anonyme, ayant son siège à L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 23 novembre 2012.

Référence de publication: 2012153702/20.

(120202725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Flavus 1 Société Civile, Société Civile Particulière.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg E 4.666.

Les statuts coordonnés au 20/11/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 26/11/2012.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2012153683/12.

(120202631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Lapithus Servicing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 153.177.

Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 7 novembre 2012

En date du 7 novembre 2012, l'associé unique a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

- * Monsieur Eugene E. Donnelly de sa fonction de Gérant de Classe B et ce avec effet immédiat;

- d'accepter les nominations de:

- * Monsieur Ralf Remer, né le 14 février 1976 à Schwerin, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 44, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité de Gérant de classe B de la Société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- * Monsieur Skardon Baker, né le 2 octobre 1969 à Californie, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle à 25 St George Street, Londres W1S 1FS, Royaume-Uni, en qualité de Gérant de classe B de la Société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Pour extrait analytique conforme

Frank Breitling

Référence de publication: 2012153424/22.

(120201042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

SOMUMINES, Société Mutuelle Minière et Industrielle, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 5.631.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 septembre 2012

- Les démissions de Monsieur Serge KRANCENBLUM, diplômé M.B.A., et de Monsieur Kevin DE WILDE, employé privé, demeurant tous deux professionnellement au 412F, Route d'Esch à L-2086 Luxembourg de leurs mandats d'Administrateur sont acceptées avec effet au 14 septembre 2012.

- Monsieur Aloyse SCHOLTES, Administrateur de sociétés, demeurant 44, Rue de Wiltz, L-2734 Luxembourg (G.-D. Luxembourg) et Monsieur Jacques MASCRE, Administrateur de sociétés, demeurant N° 3A, Rue Venizelos à F-57950 MONTIGNY-LES-METZ (France) sont nommés nouveaux Administrateurs en remplacement des Administrateurs démissionnaires pour une durée statutaire de six ans. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2018.

- La désignation informelle de Monsieur André DE BARSY, ingénieur commercial, Administrateur et Président du Conseil d'Administration, demeurant 35, Rue Ducale à B-1000 BRUXELLES (Belgique), en tant qu'Administrateur Délégué à la gestion journalière est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Fait à Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Certifié sincère et conforme

Pour SOCIETE MUTUELLE MINIERE ET INDUSTRIELLE "SOMUMINES"

Signatures

Référence de publication: 2012158515/23.

(120208931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Terra Venture Partners Management II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 173.061.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fifth of October.

Before Us Maître Francis KESSELER, notary, residing in Esch/Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

1) Dr. Astorre Modena, company director, professionally residing at 41 Harlap Street, Jerusalem (Israel), born on April 14, 1971 in Milan (Italy), represented by Me Grégoire D'ALLARD, lawyer, professionally residing in Howald (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal;

2) Dr. Harold Wiener, company director, professionally residing at 41 Harlap Street, Jerusalem (Israel), born on July 7, 1958 in Montevideo (Uruguay), represented by Me Grégoire D'ALLARD, lawyer, professionally residing in Howald (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

Such appearing persons, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Purpose, Duration

Art. 1. Form, Name. There is established by the shareholder a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code and by the present Articles of Association (the "Articles of Association").

The Company is initially composed of two shareholder(s).

The Company will exist under the name of "Terra Venture Partners Management II S.à r.l.".

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in or outside of the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of the Board of Managers.

In the event that in the view of the Board of Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Purpose. The purpose of the Company is to serve as the general partner (associé commandité) of Terra Venture Partners II SCA, SICAR, a partnership limited by shares, (société en commandite par actions) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the “SICAR”), in particular the law of 15 June 2004 on the risk capital investment company as amended (the “SICAR Law”).

The Company may carry out any commercial, financial or other legal operations, which it may deem useful in the advancement and achievement of its purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Subscribed Capital. The Company’s subscribed capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares, with a par value of twenty five euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up (individually a “Share” and collectively the “Shares”).

In addition to the subscribed capital, a premium account may be set up into which any premium paid on any Share, in addition to its par value, is transferred. The amount in the premium account may be used for the redemption of any Shares by the Company from its Shareholders, to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each Share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a Share carries implicit acceptance of these Articles of Association and the resolutions of the general meeting of shareholders.

Each Share is indivisible as far as the Company is concerned.

The Transfer of Shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such Transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own Shares subject to their immediate cancellation.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued Share capital of the Company may be increased or reduced, in one or more instances, by a resolution of the shareholders representing three quarters of the Shares (the “Supermajority”).

New Shares to be subscribed for by contribution in cash (the “New Shares”) will be offered first to the existing shareholders in proportion to their shareholdings (the “Preemptive Right”). The Preemptive Right shall be exercisable within thirty days from the date of the offer made by the Board of Managers to the existing shareholders.

In the event that some of the existing shareholders did not subscribe for their pro-rata portion of the New Shares (the “Rejecting Shareholders” and “Rejected Shares”, respectively) all such Rejected Shares shall be offered, on the same terms and conditions, to the other existing shareholders (the “Non-Rejecting Shareholders”) pro-rata to their shareholdings.

In the event some of the Rejected Shares have not been subscribed for by the Non-Rejecting Shareholders, then such remaining Rejected Shares may be offered to a third party at the same price and on terms not more favorable to the third party than those proposed to the Rejecting Shareholders.

For the avoidance of doubt, the capital to be reduced will be reduced pro rata among the shareholders, except if all the Shares of a shareholder are repurchased by the Company and cancelled.

Art. 8. Transfer of Shares.

8.01 For the purposes of this Article 8:

(a) the term “Transfer” or “Dispose” means any act, direct or indirect, of transfer, assignment, pledge, hypothecate, encumbrance or disposal, including but not limited to by way of a sale, a barter, a gift, a contribution in kind, an exchange, a merger, a de-merger, a transfer of going-concern or of a portion thereof, the setting up of any encumbrance, or an act of usufruct;

(b) should the Transferring Shareholder (as defined below) intend to Transfer its shares in the Company by means of gift or any act or agreement which does not result in the payment of a monetary consideration, the Transferring Shareholder shall indicate in the Notice of Offer (as defined below) the monetary value of such shares, which will constitute

the price for the exercise of the pre-emption right set forth in article 8.03. Should the Offeree Shareholders (as defined below) disagree with the monetary value of the Shares, such value shall be determined by an independent expert jointly appointed by the Offeree Shareholder and the Transferring Shareholder or, in case of disagreement, by the Chairman of the Institut Luxembourgeois des Réviseurs d'Entreprise, in any case to be chosen from a leading merchant bank of international standing. The determination of the independent expert shall be binding on the Transferring Shareholder and the Offeree Shareholders which have challenged the value of the Shares indicated in the Notice of Offer. The cost of the expert shall be borne equally by the Transferring Shareholder and the Offeree Shareholders;

8.02. Notwithstanding anything to the contrary in this Article 8, the Shares held by the existing shareholders are freely transferable between such existing shareholders and their Permitted Transferees.

“Permitted Transferees” shall mean (i) such shareholder’s spouse, sibling, lineal descendant or antecedent; (ii) such shareholder’s beneficiary (in the event the shareholder holds the shares as a trustee) or trustee (including the trustee of a voting trust and including a trustee of such shareholder that receives shares directly from another trustee of such a shareholder); (iii) such shareholder’s transferee by operation of law; (iv) any corporate entity which controls, is controlled by, or is under common control with, such shareholder; (v) the surviving entity in the merger of such shareholder with another company or the acquiring entity of all or substantially all of the assets of such shareholder; (vi) the limited and general partners of such shareholder and the limited and general partners of, and any person or entity controlling (either directly or through an entity controlled by such person or entity), such limited or general partners (vii) any entity over which such shareholder or its affiliates exercises investment discretion or act as a principal investment advisor.

The Shares cannot be transferred to non-shareholders unless shareholders holding at least seventy-five per cent of the Shares have agreed thereto in a general meeting.

8.03. Pre-Emption Rights

8.03.01. Any shareholder intending to Transfer, or otherwise Dispose of some or all of its Shares (a “Transferring Shareholder”) (including, for the avoidance of doubt, any Transfer pursuant to Clause 8.02.), shall give to the other shareholders (the “Offeree Shareholders”) notice in writing (the “Notice of Offer”) that it wishes to Transfer some or all of its Shares and specifying the number of Shares (the “Offered Shares”) that it proposes to Transfer pursuant to a bona fide offer, the proposed price per Share, the proposed Transfer date, the other material terms and conditions of the Transfer and of the payment of the purchase price (including, in case of deferred payment of the purchase price, the guarantees requested by the Transferring Shareholder), the proposed transferee’s identity (the “Third Party Purchaser”), and a copy, if any, of the Third Party Purchaser’s written offer. The Transferring Shareholder shall specify in the Notice of Offer all such further information reasonably needed in order to adequately evaluate the proposed Transfer.

8.03.02. Upon receipt of the Notice of Offer, each of the Offeree Shareholders shall have the right to purchase, proportionally to their interest in the issued Share capital of the Company (their “Proportionate Entitlement”), the Offered Shares at the price set forth in the Notice of Offer by giving, within fifteen (15) business days of receiving the Notice of Offer, the Transferring Shareholder a notice specifying:

(i) the number of Shares it wishes to purchase and the number of Shares it wishes to purchase in the event that the other Offeree Shareholders exercise their pre-emption right for a number of Offered Shares lower than their Proportionate Entitlement; and

(ii) their agreement to the terms and conditions set forth in the Notice of Offer (a “First Refusal Notice”).

8.03.03 The Transferring Shareholder shall sell the Offered Shares to the Offeree Shareholders on the later of the fifteenth (15th) business day following the serving of the First Refusal Notice or on the fifteenth (15th) business day following the date on which the regulatory approvals, if any, are obtained (the “Transfer Date”).

On the Transfer Date:

(i) the Transferring Shareholder shall Transfer to the Offeree Shareholders the full legal title to its Proportionate Entitlement; and

(ii) the Offeree Shareholders shall pay the Transferring Shareholder the purchase price for its Proportionate Entitlement in cash by telegraphic transfer or by any other way agreeable to the Transferring Shareholder of immediately available funds to an account specified by the Transferring Shareholder (who shall specify such account at least 5 business days before the Transfer Date).

8.03.04. In the event that:

(i) the Offeree Shareholders do not give the Transferring Shareholder a First Refusal Notice in the specified time; or

(ii) the Offeree Shareholders do not purchase, within the terms set out in Article 8.03.03. above, all (and not less than all) of the Offered Shares; or

(iii) the pre-emption right has not been exercised by the Offeree Shareholders with respect to all (and not less than all) of, the Offered Shares;

then the Transferring Shareholders may Transfer the Offered Shares to the Third Party Purchaser within fifteen (15) business days of the expiration of the term set out in 8.03.02. or 8.03.03. above, as the case may be, at a price and on terms and conditions no less favourable to those set out in the Notice of Offer.

It is agreed that if the Transferring Shareholder does not Transfer or otherwise Dispose of the Offered Shares within the fifteen (15) business days period set out above, the procedure set out in this Article 8.03. shall be repeated in respect of any additional Transfer or Disposal of such Offered Shares or any part of them.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting any of the shareholders shall not put the Company into liquidation.

Chapter III. Board of Managers

Art. 10. Board of Managers. The Company will be managed and administered by a board of Managers (the “Board of Managers” or the “Board”) composed of at least two (2) members who need not be shareholders (the “Managers”).

The Managers will be elected by the shareholders’ meeting, which will determine their number and their term of office; they will hold office until their successors are elected. They are eligible for more than one consecutive term, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders’ meeting.

Art. 11. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers may appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholders.

The Board of Managers will meet upon call of any one Manager.

The Board of Managers may appoint any Manager and the general meeting of shareholders may appoint any person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting to respectively preside at the meetings of the board of Managers and of the shareholders. The chairman, if appointed, shall not have a casting vote in case of a tie on the Board of Manager’s.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week’s prior notice of Board meetings shall be given in writing, by fax, e-mail or by telegram. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, by fax, e-mail or by telegram of each Manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every Board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office. Decisions will be taken by a majority of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be considered a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be executed in a single document or in several separate documents or counterpart signature pages having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 12. Minutes of Meetings of the Board of Managers. The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by all the Managers present or represented or by the chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by any two members of the Board of Managers.

Art. 13. Powers of the Board of Managers. The Board of Managers is vested with the broadest powers necessary to perform all actions required or useful for achieving the Company’s purpose in particular the management of the SICAR. All powers not expressly reserved by law or by the Articles of Association for the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Managers.

Art. 14. Delegation of Powers. The Board of Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it, provided that the Board of Manager’s retains ultimate responsibility.

The Board of Managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member of the Board of Managers or other officers who need not be shareholders of the Company (the “Delegate”), under such terms and with such powers as the Board of Managers shall determine, provided that the Board of Manager’s retains ultimate responsibility.

The delegation to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to a member of the Board of Managers shall be limited to the following unless otherwise authorized by the general meeting of the shareholders:

- Representation of the Company in all administrative and bookkeeping matters concerning the Company and the SICAR towards the SICAR custodian bank, the SICAR administrative agent, the SICAR auditor, the Company's bank, the tax authorities and the Luxembourg financial regulatory authorities (including the Commission de Surveillance du Secteur Financier) and in that connection, signature of any correspondence issued by or addressed to the Company and further take all actions which the Delegate may deem appropriate in connection with the above;
- Represent the Company and the SICAR in the execution of the custodian and bank services agreement to be entered into by the SICAR and its custodian bank;
- Opening and closing of bank accounts opened in the name of the Company;
- Making of bank deposits on the Company's accounts, taking care of the relevant payments;
- Drawings on current accounts up to a maximum of \$10,000,- daily taking into consideration that this limit will not be applicable for the payment of tax fees and any other payment due to the national authorities;
- Take all appropriate actions in connection with the execution of all the agreements made and signed by the legal representatives of the Company, including the payments to be made in execution of the Company's contractual obligations;
- Disclosing of financial statements and information regarding the Company and the SICAR to banks, to the SICAR custodian and administrative agent and to the Luxembourg financial regulatory authorities (including the Commission de Surveillance du Secteur Financier).

Art. 15. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two Managers or by the joint signatures or sole signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers, within the limits of such power.

Chapter IV. Meeting of Shareholders

Art. 16. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of a sole shareholder, such sole shareholder shall exercise the powers granted by law to the general meeting of shareholders and Articles 194 to 196 and 199 of the Law shall not apply.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by fax or e-mail. In this case, the shareholders are under an obligation to, within fifteen days from the date of the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and deliver it to the Company.

Unless there is a sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders in compliance with Luxembourg law, upon call of (i) the Board of Managers; (ii) the auditor; or, (iii) by shareholders representing a majority of the Share capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held in exceptional circumstances outside of Luxembourg at the discretion of the Board of Managers.

Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved for the Board of Managers by law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 18. Procedure, Vote. Any resolution (i) to amend the Articles of Association; (ii) whose adoption is subject to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Association; requires the consent of a Super-majority.

Except as otherwise required by law or by the Articles of Incorporation, all other resolutions require the consent of shareholders representing at least half of the capital.

One vote is attached to each Share.

Chapter V. Financial Year, Distribution of profits

Art. 19. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January in every year and ends on the last day of December.

Art. 20. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed. The Board of Managers shall draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law (the "Financial Statement").

The balance sheet and the profit and loss account shall be submitted to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may receive the Financial Statements at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 21. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

The Board of Managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by Law or by the Articles.

Chapter VII. Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders with the consent of at least three quarters of the Share capital, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all outstanding debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation (or set aside a reserve for such purpose), the net assets shall be distributed equally to the holders of the Shares pro rata to the number of the Shares held by them.

Chapter VIII. Applicable Law

Art. 23. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Association shall be determined in accordance with the Law.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2013.

Subscription - Payment

The Articles having thus been established, the appearing parties declare to subscribe the entire capital as follows:

Dr Astorre Modena	318 shares
Dr Harold Wiener	182 shares

The shares have been fully paid up to the amount of EUR 25 per share by a contribution in case of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR), which amount is at the disposal of the Company.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand seven hundred euro (EUR 1,700.-).

Resolutions of the shareholders

- 1) The shareholders resolve to fix the number of members of the Board of Managers at no less than two (2).
- 2) The shareholder resolve to appoint the following persons as Managers of the Company:

Dr. Astorre Modena, company director, professionally residing at 41 Harlap Street, Jerusalem (Israel), born on April 14, 1971 in Milan (Italy);

Dr. Harold Wiener, company director, professionally residing at 41 Harlap Street, Jerusalem (Israel), born on July 7, 1958 in Montevideo (Uruguay).

The duration of their mandate is unlimited.

- 3) The shareholders resolve to fix the address of the Company at 30, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt cinq octobre.

Par-devant Nous Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1) Dr. Astorre Modena, gérant-administrateur de sociétés, résidant professionnellement au 41 Harlap Street à Jérusalem (Israël), né le 14 avril 1971 à Milan (Italie), représenté par Me Grégoire d'ALLARD, avocat, demeurant professionnellement à Howald (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé;

2) Dr. Harold Wiener, gérant-administrateur de sociétés, résidant professionnellement au 41 Harlap Street à Jérusalem (Israël), né le 7 juillet 1958 à Montevideo (Uruguay), représenté par Me Grégoire d'ALLARD, avocat, demeurant professionnellement à Howald (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, requièrent le notaire instrumentant de documenter les statuts d'une société à responsabilité limitée comme suit:

Chapitre I^{er}. Forme, Nom, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Nom. L'actionnaire constitue une Société à responsabilité limitée (la «Société») régie par la législation du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (désignée comme la «Loi»), par l'article 1832 du Code Civil et par les présents Statuts (désignés comme les «Statuts»).

La Société se compose initialement de deux actionnaires.

Elle portera le nom de "Terra Venture Partners Management II S.à r.l.".

Art. 2. Siège Social. La Société aura son siège social dans la ville de Luxembourg.

Ce siège social pourra être transféré à tout autre emplacement de la Ville de Luxembourg, par résolution du Conseil de Gérance.

Des filiales ou autres bureaux pourront être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou ailleurs, par résolution du Conseil de Gérance.

Au cas où se produiraient ou seraient imminents, de l'opinion du Conseil de Gérance, des événements politiques, sociaux ou économiques susceptibles de faire obstacle à l'activité normale de la Société en son siège et ou à la communication avec ce siège ou entre ce siège et des personnes sises à l'étranger, ledit siège pourra être temporairement transféré à l'étranger jusqu'à ce que cessent totalement ces circonstances anormales. De telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg. De telles mesures temporaires seront prises par l'un des organes ou des personnes, en charge de la gestion quotidienne de la Société, qui en avertiront tous les intéressés.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet de servir d'associé commandité à Terra Venture Partners II S.C.A., SICAR, une société en commandite par actions, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (ci-après désignée comme «SICAR»), en particulier par la loi du 15 juin 2004, sur la société d'investissement dans le capital à risque, telle que modifiée («Loi SICAR»).

La Société peut entreprendre toute opération commerciale, financière ou légale qu'elle jugera utile pour l'avancement et la réalisation de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital, Actions

Art. 5. Capital Souscrit. Le capital souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), répartis en cinq cents actions (500), dotées chacune d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR), toutes entièrement souscrites (désignées ci-après, individuellement comme «Action», collectivement comme les «Actions»).

Outre le capital souscrit, un compte de prime pourra être ouvert où sera transférée toute prime versée sur toute action excédant sa valeur nominale. Le montant du compte de prime pourra être utilisé pour le rachat par la Société à ses actionnaires de toute action afin d'amortir toute perte nette réalisée et d'opérer des distributions auprès de ses actionnaires ou d'affecter des fonds à la réserve légale

Art. 6. Actions. Chaque Action ouvre à son propriétaire des droits égaux aux bénéficiaires et actifs de Société et lui donne un vote aux assemblées générales des actionnaires. La propriété d'une Action implique acceptation des présents Statuts ainsi que des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires.

S'agissant de la Société, chaque action est indivisible.

Le Transfert des Actions doit être prouvé par acte notarial ou acte sous seing privé. Un tel Transfert n'a d'effet vis-à-vis de la Société et des tiers que si ladite Société en a été dûment avertie ou l'a accepté, aux termes de l'article 1690 du Code Civil

La Société peut racheter ses propres Actions, sous réserve de leur annulation immédiate.

Art. 7. Augmentation et Réduction de Capital. Le Capital Social émis de la Société pourra être augmenté ou réduit, une fois ou plusieurs fois, suite à une résolution des actionnaires représentant trois quart des Actions (la «Super-majorité»).

Les Nouvelles Actions à souscrire par une contribution en espèces (les «Nouvelles Actions») seront offertes d'abord aux actionnaires existants, en proportion des actions détenues par eux (selon le «Droit de Préemption»). Ce Droit de Préemption pourra être exercé dans les trente jours suivant la date de l'offre faite par le Conseil de Gérance aux actionnaires existants.

Au cas où certains des actionnaires existants n'auraient pas souscrit à la part proportionnelle des Nouvelles Actions (respectivement les «Actionnaires Refusants» et les «Actions Refusées»), toutes ces Actions Refusées seraient offertes, aux mêmes conditions, aux autres actionnaires (les «Actionnaires Acceptants»), en proportion des actions déjà détenues par eux.

Si toutes les Actions Refusées ne sont pas souscrites par les Actionnaires Acceptants, toutes les Actions Refusées restantes pourront être offertes à un tiers au même prix et à des conditions au moins aussi favorables que celles qui avaient été proposées aux Actionnaires Refusants.

Pour éviter tout doute, le capital qui devra être réduit le sera au prorata parmi les Actionnaires, sauf si toutes les Actions d'un actionnaire sont rachetées et annulées par la Société.

Art. 8. Transfert des Actions.

8.01. Aux fins du présent Article 8:

(a) Le terme «Transférer» ou «Disposer» désigne tout acte, direct ou indirect de transfert, affectation, gage, hypothèque, charge ou cessation, y compris mais sans s'y limiter, une vente, un troc, un don, une contribution en espèces, un échange, une fusion, une scission, un transfert d'une affaire qui fonctionne ou d'une partie de cette affaire, l'établissement de toute servitude ou un acte d'usufruit;

(b) Si l'Actionnaire Cédant (selon la définition ci-dessous) entend Transférer ses actions à la Société par voie de don ou de tout acte ou accord autre qu'un acte ou accord se traduisant par le versement d'une compensation monétaire, cet Actionnaire indiquera dans l'Avis d'Offre (tel que défini ci-après) la valeur monétaire de ces actions, ce qui constituera le prix de l'exercice du droit de préemption défini à l'article 8.03. Si les Actionnaires Bénéficiaires (tel que défini ci-après) ne sont pas d'accord avec la valeur monétaire des Actions, la valeur définitive sera déterminée par un expert indépendant, désigné conjointement par l'Actionnaire Bénéficiaire et l'Actionnaire Cédant ou encore, en cas de désaccord, par le Président de l'Institut Luxembourgeois des Réviseurs d'Entreprises, et dans tous les cas choisi parmi une banque commerciale de réputation internationale. L'Actionnaire Bénéficiaire et l'Actionnaire Cédant seront tenus d'accepter l'expert ainsi désigné, eux qui ont contesté la valeur des Actions telles que spécifiée dans l'Avis d'Offre. Ils se partageront le devoir de rémunérer, à parts égales, ledit Expert;

8.02. Sauf stipulation contraire contenue au présent Article 8, les Actions détenues par les actionnaires existants seront librement transférables entre eux et les Bénéficiaires Autorisés.

Par «Bénéficiaires Autorisés» on entend (i) tout conjoint, frère et soeur, descendant ou ascendant en ligne directe; (ii) tout ayant droit d'un actionnaire (au cas où l'actionnaire détiendrait les actions à titre de fiduciaire), ou garant fiduciaire (y compris le représentant d'un Fonds Fiduciaire avec droit de vote et le mandataire d'un actionnaire qui recevrait directement les actions d'un autre mandataire de cet actionnaire); (iii) toute personne à qui les actions d'un tel actionnaire auraient été transférées légalement; (iv) toute personne morale commanditant, commanditée par ou avec, un tel actionnaire; (v) l'entité qui survivrait à une fusion de cet actionnaire avec une autre société, ou l'entité qui acquerrait tout ou pratiquement tous les actifs d'un tel actionnaire; (vi) les associés commandités ou commanditaires d'un tel actionnaire et toute personne ou entité qui contrôlerait (soit directement, soit par le truchement d'une entité contrôlée par ladite personne ou entité) de tels associés commandités ou commanditaires; (vii) toute entité vis-à-vis de laquelle cet actionnaire ou ses affiliés auraient un pouvoir de décision en matière d'investissement, où ferait office de conseiller principal en investissement

Les Actions ne peuvent être transférées à des non-actionnaires, à moins que les actionnaires détenant au moins soixante-quinze pour cent des Actions n'y aient consenti lors d'une réunion ordinaire.

8.03. Droit de Préemption

8.03.01. Tout actionnaire qui entendrait Transférer ou autrement Disposer d'une partie ou de la totalité de ses Actions (un «Actionnaire Cédant») (y compris pour éviter toute confusion, dans le cadre d'un Transfert aux termes de la Clause

8.02.), avertira les autres actionnaires (les «Actionnaires Bénéficiaires») par écrit («Avis d'Offre») de son désir de Transférer tout ou partie de ses Actions en spécifiant le nombre d'actions (les «Actions Offertes») qu'il se propose de Transférer, suite à une offre de bonne foi, ainsi que le prix proposé par Action, la date de Transfert proposée, les autres conditions matérielles du Transfert et de paiement du prix d'achat (y compris, en cas de paiement différé, les garanties requises par l'Actionnaire Cédant) l'identité du bénéficiaire proposé (la «Tierce Partie Bénéficiaire»), et un exemplaire, s'il existe, de l'offre écrite d'Achat de la dite Tierce Partie Bénéficiaire. L'Actionnaire Cédant spécifiera dans l'Avis d'Offre toutes autres informations raisonnablement nécessaires afin d'évaluer le Transfert proposé.

8.03.02. Dès réception de l'Avis d'Offre, chacun des Actionnaires Bénéficiaires aura le droit d'acheter, selon l'intérêt qu'ils porteront au Capital Social souscrit de la Société (leur «Participation Proportionnelle»), les Actions Offertes, au prix établi dans l'Avis d'Offre, en avisant, dans les quinze (15) jours ouvrables suivant la réception de l'Avis d'Offre, l'Actionnaire Cédant des précisions suivantes:

(i) le nombre d'Actions qu'il souhaite acheter et le nombre d'Actions qu'il souhaite acheter au cas où les autres Actionnaires Bénéficiaires exerceraient leur droit de préemption sur un nombre d'Actions Offertes inférieures à leur Participation Proportionnelle; et

(ii) leur assentiment aux conditions définies dans l'Avis d'Offre (un «Avis de Premier Refus»).

8.03.03. L'actionnaire Cédant vendra les Actions Offertes aux Actionnaires Bénéficiaires au plus tard le quinzième (15^e) jour ouvrable suivant signification du Premier Avis de Refus, ou le quinzième (15^e) jour ouvrable suivant la date d'obtention des approbations réglementaires, s'il y en a (à la «Date de Transfert»).

A la Date de Transfert:

(i) l'Actionnaire Cédant Transférera aux Actionnaires Bénéficiaires et dans son entièreté le titre légal à sa Participation Proportionnelle; et

(ii) les Actionnaires Bénéficiaires verseront à l'Actionnaire Cédant le prix d'achat de sa Participation Proportionnelle et ce, en espèces, par transfert télégraphique ou par tout autre moyen agréé par l'Actionnaire Cédant, sous forme de fonds immédiatement disponibles versés à un compte spécifié par l'Actionnaire Cédant (qui précisera les références dudit compte au moins 5 jours ouvrables avant la Date de Transfert).

8.03.04. Au cas où:

(i) les Actionnaires Bénéficiaires ne fourniraient pas à l'Actionnaire Cédant un Avis de Premier Refus dans les délais spécifiés; ou

(ii) les Actionnaires Bénéficiaires n'achèteraient pas, selon les stipulations définies à l'Article 8.03.03 ci-dessus, toutes (absolument toutes) les Actions Offertes; ou

(iii) le droit de préemption n'aurait pas été exercé par les Actionnaires Bénéficiaires pour toutes (absolument toutes) les Actions Offertes;

ainsi les Actionnaires Cédants pourraient Transférer les Actions Offertes à une Tierce Partie Bénéficiaire, dans les quinze (15) jours ouvrables suivant l'expiration de la limite établie aux paragraphes 8.03.02 ou 8.03.03 ci-dessus, à un prix et à des conditions non moins favorables que celles définies dans l'Avis d'Offre.

Il est convenu que si l'Actionnaire Cédant ne Transfère pas ou ne Dispose pas autrement des Actions Offertes dans les quinze (15) jours ouvrables (cf. ci-dessus) suivant, la procédure définie au présent article 8.03 se produira à nouveau quant à tout autre Transfert ou toute autre Cession de ces Actions Offertes, en tout ou partie.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Actionnaire. L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement affectant l'un quelconque de ses actionnaires n'entraînera pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Conseil de Gérance

Art. 10. Conseil de Gérance. La Société sera gérée et administrée par un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance» ou le «Conseil») composé d'au moins deux (2) membres qui ne devront pas nécessairement être actionnaire (les «Gérants»).

Les Gérants seront élus par l'Assemblée des Actionnaires, qui déterminera leur nombre et leur mandat; ils resteront en place jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils seront éligibles pour plus d'un mandat consécutif, mais pourront être révoqués à n'importe quel moment, avec ou sans justification, suite à une résolution de l'Assemblée des Actionnaires.

Art. 11. Réunion du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance pourra nommer un secrétaire, qui n'aura pas besoin d'être Gérant et qui sera chargé de tenir le procès-verbal des séances du Conseil de Gérance et des actionnaires.

Le Conseil se réunira sur convocation de n'importe lequel des Gérants.

Le Conseil pourra nommer n'importe tout Gérant et l'assemblée générale des actionnaires toute personne de son choix en tant que président par interim à la majorité des personnes présentes ou représentées à cette réunion pour présider, respectivement, les réunions du Conseil et celles des actionnaires. Le Président, s'il est nommé, n'aura pas un vote décisif en cas de vote à départager au sein du Conseil.

Sauf en cas d'urgence ou avec le consentement préalable de toutes les personnes habilitées à y participer, ces personnes devront être avisées de la convocation une semaine au moins avant les réunions du Conseil et ce par écrit, sous forme de télécopie, e-mail ou télécopie. Tout avis de ce genre devra spécifier l'heure et l'endroit de la réunion, aussi bien que

l'ordre du jour et la nature des sujets de discussion. Il sera possible de renoncer à ce préavis avec l'assentiment écrit de chaque Gérant par télécopie, e-mail ou télégramme. Aucun préavis distinct ne sera nécessaire pour des réunions tenues à des moments et endroits spécifiés dans un échéancier précédemment adopté par résolution du Conseil de Gérance.

Chaque réunion du Conseil se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit choisi, de temps à autre, par le Conseil.

Tout Gérant pourra, à toute réunion du Conseil, se faire représenter en donnant pouvoir à cet effet à un autre Gérant.

Le quorum du Conseil sera constitué par la présence ou la représentation d'une majorité des Gérants en fonction. Les décisions seront prises à la majorité des Gérants présents ou représentés à une telle réunion.

Un Gérant ou plusieurs pourront participer à une réunion par le truchement d'un appel de conférences ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à plusieurs participants une intercommunication simultanée. Une telle participation sera considérée comme une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite, signée par tous les Gérants, sera valable, au même titre que, si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra prendre la forme d'un seul ou de plusieurs documents ou doubles de pages signées distinctes, ayant la même teneur, chacune étant signée par un ou plusieurs Gérants.

Art. 12. Procès-verbal des Réunions du Conseil de Gérance. Tout procès-verbal de réunion du Conseil sera signé par tous les Gérants présents ou représentés ou par le président et le secrétaire de séance (s'il y en a). Tout pouvoir à cet effet sera et restera annexé au procès-verbal.

Toute copie ou tout extrait de procès-verbal susceptible d'être produit en justice seront signés par deux membres, quels qu'ils soient, du Conseil de Gérance.

Art. 13. Pouvoir du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance sera doté des pouvoirs étendus nécessaires pour qu'il s'acquitte de tous actes requis ou utiles à fin d'atteindre l'objet de la Société et notamment la gestion de la SICAR. Tous les pouvoirs qui ne seront pas expressément réservés par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale des actionnaires seront de la compétence du Conseil.

Art. 14. Délégation de Pouvoir. Le Conseil pourra déléguer des pouvoirs ou procurations spécifiques ou charger des personnes ou agents de son choix de fonctions précises, qu'elles soient temporaires ou permanentes, à condition que le Conseil se réserve la responsabilité ultime.

Le Conseil pourra déléguer ses pouvoirs de conduite des affaires journalières de la Société et de la représentation de cette Société en la matière, à tout membre du Conseil ou autres Gérants, sans que ces derniers soient actionnaires de la Société (le «Délégué»), aux conditions et en leur allouant tels pouvoirs qu'il jugera utiles, à condition que le Conseil se réserve la responsabilité ultime.

La délégation, pour conduire la gestion des affaires journalières de la Société et celle de la représenter à ce titre, une fois confiée à un membre du Conseil, se limitera, sauf spécification contraire de l'assemblée générale des actionnaires, aux fonctions suivantes:

- Représenter la Société pour toutes questions administratives et comptables la concernant et concernant la SICAR, vis-à-vis de la Banque Dépositaire de la SICAR, de l'agent administratif de la SICAR, du réviseur d'entreprises de celle-ci, de la banque de la Société, des autorités fiscales et des autorités luxembourgeoises de supervision financière, (y compris la Commission de Surveillance du Secteur Financier) et, de ce point de vue, signer toute correspondance, et prendre toutes mesures que le Délégué jugera appropriées:

- Représenter la Société et la SICAR quant à la mise en oeuvre du contrat de Dépositaire et des services bancaires qui sera signé entre la SICAR et la Banque Dépositaire;

- Ouvrir et fermer les comptes bancaires au nom de la Société;

- Faire des dépôts bancaires sur les comptes de la Société et effectuer les paiements y afférents;

- Prélever des comptes courants, jusqu'à un maximum journalier de 10.000,- \$ (US dollars), cette limite ne s'appliquera ni au paiement d'impôts, ni à tout autre paiement dû aux autorités nationales;

- Prendre toute mesure appropriée pour assurer la mise en oeuvre de tous les accords conclus et signés par les représentants légaux de la Société, y compris les paiements à effectuer pour s'acquitter des obligations contractuelles de la Société;

- Informer et transmettre les états financiers de la Société et de la SICAR aux banques, à la Banque Dépositaire de la SICAR et à son agent administratif ainsi qu'aux autorités luxembourgeoises de supervision financière (y compris la Commission de Surveillance du Secteur Financier).

Art. 15. Représentation de la Société. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux Gérants, quels qu'ils soient, ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne investie du pouvoir de signature par le Conseil, et ce en deçà des limites d'un tel pouvoir.

Chapitre IV. Réunion des Actionnaires

Art. 16. Assemblée Générale des Actionnaires. Si la Société ne compte qu'un seul actionnaire, cet actionnaire exercera les pouvoirs que la loi lui alloue à l'assemblée générale des actionnaires et les articles 194 à 196 et 199 de la Loi ne s'appliqueront pas.

Si la Société se compose d'un maximum de vingt-cinq (25) actionnaires, ces actionnaires pourront voter par écrit sur le texte des résolutions à adopter, texte qui sera envoyé par le Conseil aux actionnaires par téléfax ou e-mail. Dans ce cas, les actionnaires seront tenus, dans les quinze jours suivant la réception du texte s'agissant des propositions de résolutions, d'envoyer leur vote écrit en la matière à la Société ou de le lui faire parvenir.

Sauf s'il existe un actionnaire unique, les actionnaires pourront se réunir en assemblée générale des actionnaires, conformément à la législation luxembourgeoise sur convocation (i) du Conseil de Gérance; (ii) du réviseur d'entreprises; ou, (iii) d'actionnaires représentant une majorité du Capital Social. La convocation envoyée aux actionnaires, conformément à la loi, spécifiera le lieu et la date de la réunion, ainsi que l'ordre du jour et la nature des questions à traiter.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de la dite assemblée, celle-ci pourra se tenir sans convocation préalable.

Un actionnaire pourra agir, à une assemblée générale des actionnaires, en désignant par écrit une autre personne qui ne devra pas nécessairement être actionnaire.

Les assemblées d'actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, pourront, en raison de circonstances exceptionnelles, être tenues en dehors de Luxembourg, au choix du Conseil de Gérance.

Art. 17. Pouvoirs de toute assemblée des Actionnaires. Toute assemblée, régulièrement constituée, d'actionnaires de la Société, représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance de par la Loi ou les Statuts, l'assemblée des Actionnaires est dotée des pouvoirs les plus larges pour effectuer ou ratifier des mesures relatives aux opérations de la Société.

Art. 18. Procédure, Vote. Toute résolution (i) visant à modifier les Statuts, (ii) dont l'adoption est sujette aux règles de quorum et de majorité régissant toute modification des Statuts, nécessitera le consentement d'une Super majorité.

Sauf stipulations contraires, selon la législation ou les Statuts, toutes les autres résolutions nécessiteront le consentement des actionnaires qui représentent au moins la moitié du capital.

Chaque Action donne droit à un vote.

Chapitre V. Exercice Financier, Distribution de profits

Art. 19. Exercice Financier. L'exercice financier débutera, pour la Société, le premier jour de janvier de chaque année et se terminera le dernier jour de décembre.

Art. 20. Adoption des Etats Financiers. Les comptes seront clos au terme de chaque exercice financier. Le Conseil de Gérance établira un inventaire de l'actif et du passif, ainsi que le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi (les «Etats Financiers»).

Le bilan et le compte de profits et pertes seront soumis, pour approbation, à l'assemblée générale des actionnaires.

Chaque actionnaire ou son avocat en titre, pourra se procurer les Etats Financiers au siège social de la Société. Si la Société compte plus de 25 actionnaires, ce droit ne pourra être exercé endéans d'une période de quinze jours avant la date prévue pour l'assemblée générale annuelle des actionnaires.

Art. 21. Affectation des Bénéfices. Cinq pour cent (5%) des bénéfices annuels net de la Société seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être nécessaire dès que et tant que cette réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires déterminera l'affectation du reste des bénéfices annuels nets. Elle pourra décider d'en allouer tout ou partie à une dotation de réserve, de le reporter à l'exercice financier suivant ou de le distribuer aux actionnaires en tant que dividende.

Le Conseil pourra décider de verser des dividendes intérimaires sur base de relevés de comptes préparés par les Gérants montrant qu'il y a suffisamment de fonds pour permettre cette distribution, étant entendu que les sommes à distribuer ne pourront être supérieures aux bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice financier, auxquels s'ajouteront les bénéfices reportés, ainsi que les réserves pouvant être distribuées, mais dont on devra retrancher les pertes reportées ainsi que les sommes à affecter aux réserves Légales ou Statutaires.

Chapitre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, Liquidation. La Société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, avec le consentement des actionnaires représentant les trois quarts du Capital Social, à moins que la loi n'en dispose autrement.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou des entités juridiques ou personnes morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui fixera leurs pouvoirs et leurs honoraires.

Après paiement de toutes les dettes restantes et des dépenses en cours à l'encontre de la Société, notamment celles qui sont liées à la liquidation (ou après avoir constitué une réserve à cet effet) l'actif net sera distribué par parts égales aux détenteurs d'Actions au pro rata du nombre d'Actions détenues par eux.

Chapitre VIII. Applicable Law

Art. 23. Droit d'Application. Toutes les matières non régies par les présents Statuts le seront par la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription et libération des parts sociales

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les parties comparantes déclarent souscrire à l'entière du capital comme suit:

Dr. Astorre Modena, 318 parts sociales

Dr. Harold Wiener, 182 parts sociales

Les actions, dont le montant est de 25 euros chacune, ont été entièrement libérées par un versement en numéraire de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), lequel montant est à la disposition de la Société.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombent à la société en conséquence de la présente constitution et s'élèvent à approximativement mille sept cents euros (EUR 1.700,-).

Décisions des associés

1) Les associés décident de fixer le nombre des membres du Conseil de Gérance pas en-dessous de deux (2).

2) Les associés décident de nommer les personnes suivantes comme Gérants de la Société:

Dr. Astorre Modena, gérant-administrateur de sociétés, résidant professionnellement au 41 Harlap Street à Jérusalem (Israël), né le 14 avril 1971 à Milan (Italie);

Dr. Harold Wiener, gérant-administrateur de sociétés, résidant professionnellement au 41 Harlap Street à Jérusalem (Israël), né le 7 juillet 1958 à Montevideo (Uruguay).

Leur mandat est à durée indéterminée.

3) Les associés décident de fixer le siège social au 30, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D'Allard, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 octobre 2012. Relation: EAC/2012/14353. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012156686/618.

(120206481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2012.

Académie de Billard Luxembourg A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-2521 Luxembourg, 55, rue Demy Schlechter.

R.C.S. Luxembourg F 9.358.

STATUTS

Entre les soussignés, Berton Dominique, Caporali Armand, Ehringer Nie, Eschbour Jean-Louis, Fappani Severin, Grethen Alphonse, Mères Alphonse, Meyrath Jean-Pierre, Mootz Ady, Mootz Paul, Mousel Patrick, Isi Scholer, Spiegeleer Jan, Susca Giovanni, van der Weerden Mil tous de Luxembourg, Ehringer Jos de Schuttrange, Everling Roby de Junglinster,

Grethen Albert de Wasserbillig, Grethen Fonsy de Roeser, Houyoux Joseph de Sanem, Keiffers Paul de Contern, Schanen Willy de Bridel, Schoux Gaston de Nospelt, Tockert Paul de Weimerskirch, Wesner Pierre de Diekirch et ceux qui seront agréés par la suite, il a été constitué une association sans but lucratif, issue de la fusion d'une part du "Cercle de Billard de Luxembourg" et d'autre part du "Billard Club "le carambolage" Hollerich".

Titre I^{er} . - Dénomination, Objet & Composition de l'association.

Art. 1^{er} . Il est fondé sous le nom de "ACADEMIE de BILLARD LUXEMBOURG"(A.B.L.) une association sans but lucratif, ayant son siège à Luxembourg - Bonnevoie, 55 rue Demy Schlechter. Sa durée est illimitée.

Art. 2. L'association a pour objet la pratique sportive et le développement du billard. A cette fin, il pourra: acquérir, prendre en location avec ou sans faculté d'option, toute propriété en général tant mobilières que immobilières, les céder, revendre ou sous-louer en entier ou partie.

Art. 3. Les ressources de l'association se composent notamment: a.) du matériel de jeux et de mobilier divers; b.) des fonds se chiffrant à 195.000 frs; c.) des cotisations des membres; d.) des dons et legs en sa faveur; e.) des intérêts des fonds placés.

Art. 4. Le minimum des membres est de neuf. L'agrément du Conseil d'Administration et l'engagement de payer une cotisation annuelle qui est fixée par l'Assemblée Générale confèrent la qualité de membre de l'Association.

Art. 5. La qualité de membre se perd: a) par démission, laquelle pour produire son effet l'année suivante, doit être donnée avant l'Assemblée Générale annuelle; b) par l'exclusion prononcée par le Conseil d'Administration pour des motifs graves, le membre intéressé ayant été préalablement appelé à fournir des explications, sauf recours à l'Assemblée Générale, laquelle statuera sur le rapport du Conseil d'Administration, l'intéressé entendu.

Titre II. - Administration et Fonctionnement.

Art. 6. L'Académie est administrée par un Conseil d'Administration de 11 membres, élus par l'Assemblée Générale pour un terme de 3 ans. Annuellement un tiers du Conseil est sortant et rééligible. Le président est élu à son poste par l'Assemblée Générale.

Le Conseil pourra par cooptation pourvoir aux vacances qui se produiraient dans son sein entre deux séances de l'Assemblée Générale; les administrateurs ainsi nommés continueront le mandat de ceux qu'ils remplacent jusqu'à l'Assemblée Générale suivante ou, après approbation, ils pourront achever le mandat en question. Le Conseil désigne parmi ses membres un vice-président, un secrétaire général, un secrétaire adjoint, un trésorier général, et un trésorier adjoint.

En cas d'absence le président est remplacé par le vice-président ou le doyen d'âge du Conseil.

Le Conseil d'Administration possède tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'Assemblée Générale. Le Conseil se réunit sur la convocation du président et au moins 6 fois par an. Le Conseil délibère valablement sur les objets portés à l'ordre du jour, lorsque la moitié de ses membres est présente. En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.

Les signatures conjointes de 5 administrateurs, dont le président, le secrétaire général et le trésorier général, engagent valablement la société envers des tiers, sans qu'il doive être justifié d'une autorisation préalable.

Art. 7. L'Assemblée Générale se réunit une fois par an, à l'occasion de la clôture de l'année sociale et au moins un mois avant l'Assemblée Générale de la F.L.A.B: sur convocation adressée aux membres par simple lettre ou par voie de presse. L'ordre du jour est fixé par le Conseil. L'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice clos et délibère sur les questions portées à l'ordre du jour. Le vote a lieu au scrutin secret, sauf décision contraire à prendre par l'Assemblée. Les résolutions de l'Assemblée sont inscrites dans un registre spécial et signées par le président et le secrétaire général.

Art. 8. L'année sociale prend cours le 1^{er} Mai et finit le 30 avril.

Art. 9. L'Assemblée Générale, les modifications aux statuts, ainsi que la liquidation de l'association se feront d'après les règles établies par la loi du 21 avril 1928 sur les A.s.b.l. L'Assemblée ayant décidé la liquidation, désignera pour y pourvoir un ou plusieurs liquidateurs, et statuera également sur l'affectation à donner au solde des biens de l'association.

Titre III. - Divers

Art. 10. Pour toutes les questions non traitées dans les présents statuts la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif est appliquée. Un règlement intérieur est établi par le Conseil et présenté à l'Assemblée Générale pour approbation.

Ainsi faite à Luxembourg en autant d'exemplaires qu'il y a de parties, le 11 juin 1987

Signatures.

Référence de publication: 2012155543/61.

(120204986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Musketeer Investments Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 159.687.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 novembre 2012

La liquidation de la société Musketeer Investments Luxembourg S.C.A., en liquidation volontaire décidée par acte du notaire Maître Cosita Delvaux en date du 14 novembre 2012, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire sous-seing privé tenue en date du 30 novembre 2012.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social de Theatre Directorship Services Alpha S.à r.l., domiciliée au 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2012158376/16.

(120209311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Lion/Rally Lux 3, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 5.330.805,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 139.054.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 30 novembre 2012

En date du 30 novembre 2012 l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Mr. Johan Dejans, en tant que gérant B de la Société avec effet immédiat.
- de nommer Mme. Elizabeth Timmer, née le 24 juillet 1965 à Zuidelijke IJsselmeerpolder, Pays-Bas, résidant au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société, et ce avec effet immédiat. Son mandat aura une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants A:

- David Alan Bailey
- Bartosz Kolacinski

Gérants B:

- Elizabeth Timmer
- Richard Brekelmans
- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2012158338/26.

(120208905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Africa Queen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 118.455.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2012.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2012158688/12.

(120209710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2012.

**Alinta Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. B&B Power Luxembourg (Flinders) S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 111.250.

Il résulte d'un contrat de transfert daté du 4 décembre 2012 que les 250 (deux cent cinquante) parts sociales de la Société détenues par Alinta Malta Flinders Limited ont été transférées le 4 décembre 2012 à Alinta Power Cat Pty Ltd, ayant son siège social au Level 11, 20 Bridge Street, Sydney, NSW 2000, Australie, immatriculée sous le numéro ACN 124 509 619. De sorte que, depuis le 4 décembre 2011, Alinta Malta Flinders Limited détient l'entière responsabilité des 250 (deux cent cinquante) parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Un mandataire

Référence de publication: 2012158675/16.

(120209933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2012.

**de Miwwel a Kichechef S.A., Société Anonyme,
(anc. Habitcenter S.A.).**

Siège social: L-8308 Capellen, 69, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 73.850.

Par décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 29 octobre 2012 ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2017:

- Henri HILGERT, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à 69, Parc d'Activités L-8308 Capellen, Président et Administrateur-Délégué,

- Marie-Josée HJLGERT-KNEPPER, employée privée, demeurant professionnellement à 69, Parc d'Activités L-8308 Capellen, Administrateur-Délégué

- Marc HILGERT, licencié en sciences commerciales et consulaires employé privé, demeurant professionnellement à 69, Parc d'Activités L-8308 Capellen, Administrateur

- Mireille HILGERT, licenciée en communications appliquées, demeurant professionnellement à 69, Parc d'Activités L-8308 Capellen, Administrateur

- François BLOES, employé privé, demeurant professionnellement à 69, Parc d'Activités L-8308 Capellen, Administrateur

- EURAUDIT Sàrl, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012158660/22.

(120210013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2012.

Gespert S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, 30, rue Jos Kieffer.

R.C.S. Luxembourg B 94.968.

L'an deux mille douze, le douze novembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "GESPART S.A.", établie et ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 94968 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Aloyse BIEL, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 24 juin 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 903 du 3 septembre 2003,

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par ledit notaire Aloyse BIEL:

- en date du 6 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1882 du 6 octobre 2006; et

- en date du 4 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1294 du 28 juin 2007.

L'assemblée est présidée par Madame Eva SAWASTYANOWICZ, employée, demeurant à L-4602 Nieder Korn, 155, avenue de la Liberté.

La Présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian WEBER, employé, demeurant à L-3428 Dudelange, 89, route de Boudersberg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de Luxembourg à L-4176 Esch-sur-Alzette, 30, rue Jos Kieffer, et modification afférente des deuxième et troisième phrases de l'article 1^{er} des statuts;

2. Modification de la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra désormais le dernier mercredi du mois de juin à 10.00 heures;

3. Modification subséquente de l'article 9 des statuts;

4. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Luxembourg à L-4176 Esch-sur-Alzette, 30, rue Jos Kieffer, et de modifier subséquemment les deuxième et troisième phrases de l'article 1^{er} des statuts afin de leur donner les teneurs suivantes:

" **Art. 1^{er}. (2^e & 3^e phrases).** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg). Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Le siège social pourra être transféré dans tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle, de sorte qu'elle se tiendra dans l'avenir le dernier mercredi du mois de juin à 10.00 heures et de modifier conséquemment l'article 9 des statuts comme suit:

" **Art. 9.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le dernier mercredi du mois de juin à 10.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit."

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, la Présidente ajourne l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à neuf cent vingt-cinq euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. SAWASTYANOWICZ, C. WEBER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 novembre 2012. LAC/2012/54259. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Référence de publication: 2012155837/70.

(120205991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Greenland Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 123.507.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale des actionnaires du 3 décembre 2012 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Mme Séverine Lesgardeur, en tant qu'administrateur de la Société, est constatée avec effet au 14 juin 2012;
- La démission de M. Riaz Husain, en tant qu'administrateur de la Société, est constatée avec effet immédiat;
- La nomination de Mme Virginia Strelen, administrateur de la Société, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est ratifiée avec effet au 19 novembre 2012 et ce, jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de l'an 2018;
- La nomination de M. Jacques de Patoul, administrateur de la Société, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est acceptée avec effet immédiat et ce, jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de l'an 2018;
- Le mandat de M. William Joseph Gorman, administrateur de la Société, est renouvelé avec effet au 3 juillet 2012 et ce jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de l'an 2018;
- Le siège social de la Société est transféré au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet immédiat;
- La nomination de Viscomte S.à r.l., nouveau commissaire aux comptes de la Société, avec siège social au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est acceptée avec effet immédiat et ce, jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de l'an 2018;

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Référence de publication: 2012158263/26.

(120209052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

V Telecom Investment S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 171.742.

—
In the year two thousand and twelve, on the twenty-six of October.

Before the undersigned Maître Francis KESSELER, notary, residing at Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of V Telecom Investment S.C.A., a Luxembourg corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 171.742 and incorporated pursuant to a deed of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), dated 27 August 2012, whose articles of incorporation (the "Articles") have not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The Articles have not been amended since the incorporation.

The extraordinary general meeting of the Company (the "Meeting") elected as chairman, Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette.

The chairman appointed as secretary Mrs Sophie HENRYON, private employee, residing professionally in Esch/Alzette

The Meeting elected as scrutineer Mrs Maria SANTIAGO-DE SOUSA, private employee, residing professionally in Esch/Alzette

The office of the Meeting having thus been constituted, the chairman requested the notary to act that:

The names of the shareholders present at the meeting or represented at the meeting by proxies (together the "Appearing Shareholders") and the number of shares held by them are shown on an attendance list at the end of these minutes. This attendance list has been signed ne varietur with the proxy forms by the shareholders represented at the Meeting by proxies, the notary, the chairman, the scrutineer and the secretary.

The attendance list shows that the Appearing Shareholders holding all of the three million one hundred thousand (3,100,000) A non-redeemable shares, one hundred thousand (100,000) B redeemable shares, one hundred thousand (100,000) C redeemable shares, one hundred thousand (100,000) D redeemable shares, one hundred thousand (100,000) E redeemable shares, one hundred thousand (100,000) F redeemable shares, one hundred thousand (100,000) G redeemable shares, one hundred thousand (100,000) H redeemable shares, one hundred thousand (100,000) I redeemable

shares, one hundred thousand (100,000) J redeemable shares and one (1) unlimited share, representing the whole share capital of the Company are present at the Meeting or represented at the Meeting by proxies. All the Appearing Shareholders have declared that they have been sufficiently informed of the agenda of the Meeting beforehand and have waived all convening requirements and formalities. The Meeting is therefore properly constituted and can validly consider all items of the agenda.

The agenda of the Meeting was the following:

Agenda

1. Amendment to article 11 of the Articles.
2. Amendment to article 14, first paragraph, of the Articles.
3. Amendment to article 16, last paragraph, of the Articles.
4. Insertion of a Title IX (Définition) and a definition of "Scheme" in the Articles.
5. Miscellaneous.

After deliberation, the Shareholders pass the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to amend article 11 of the Articles, so that it will now read as follows:

" **Art. 11.** Any Unlimited Share held by the Manager is exclusively transferable to a successor or to another general partner with unlimited liability who will be appointed as Manager.

Any Limited Share is transferable only with the unanimous consent of all the other shareholders or in accordance with the provisions of the Scheme or in any document in connection with the Scheme."

Second resolution

The Meeting resolves to amend article 14, first paragraph, of the Articles, so that it will now read as follows:

" **Art. 14.** In dealing with third parties, the Manager shall have all powers to act in the name of the Partnership in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Partnership's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with, and consistent with the provisions of the Scheme or in any document in connection with the Scheme."

Third resolution

The Meeting resolves to amend article 16, last paragraph, of the Articles, so that it will now read as follows:

"Resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by the unanimous consent of the shareholders present or represented unless envisaged otherwise under the Scheme or in any document in connection with the Scheme.

The Articles may be amended from time to time in a general meeting only with the approval of the shareholders representing 75% of the share capital unless envisaged otherwise under the Scheme or in any document in connection with the Scheme."

Fourth resolution

The Meeting resolves to insert a Title IX (Définition) and a definition of "Scheme" in the Articles, which will read as follows:

"Title IX. Définition

"Scheme" means the English-law schemes of arrangement pursuant to Part 26 of the Companies Act 2006 between NEF Telecom Company B.V., Bulgarian Telecommunications Company AD and their Respective Scheme Creditors (as defined in the Scheme) as sanctioned by the court on 6 September 2012."

Declaration and costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worked in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Esch/Alzette, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-six octobre.

Par-devant le soussigné, Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de V Telecom Investment S.C.A., une société en commandite par actions luxembourgeoise, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.742 (la "Société") et constituée en vertu d'un acte rédigé par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette en date du 27 août 2012, dont les statuts (les "Statuts") n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les Statuts n'ont pas encore été modifiés depuis la constitution.

L'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") élit comme président Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette.

Le président nomme en qualité de secrétaire de séance Madame Sophie HENRYON, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette.

L'Assemblée élit comme scrutateur, Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette

Le bureau de l'Assemblée ayant été constitué, le Président déclare et requiert du notaire instrumentant de prendre acte que:

Les noms des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée par des mandataires (collectivement les "Actionnaires Comparants") et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont mentionnés sur la liste de présence à la fin de ce procès-verbal. Cette liste de présence a été signée et varietur avec les procurations par les actionnaires représentés à l'assemblée par des mandataires, le notaire ainsi que le président, le scrutateur et le secrétaire.

La liste de présence montre que les Actionnaires Comparants détenant toutes les trois millions cent mille (3.100.000) actions de classe A non-remboursables, cent mille(100.000) actions de classe B remboursables, cent mille (100.000) actions de classe C remboursables, cent mille (100.000) actions de classe D remboursables, cent mille (100.000) actions de classe E remboursables, cent mille (100.000) actions de classe F remboursables, cent mille (100.000) actions de classe G remboursables, cent mille (100.000) actions de classe H remboursables, cent mille (100.000) actions de classe I remboursables, cent mille (100.000) actions de classe J remboursables et une (1) action de commandité, représentant la totalité du capital social de la Société sont présents à l'Assemblée ou représentés par des mandataires. Tous les Actionnaires Comparants ont déclaré qu'ils avaient été suffisamment informés de l'ordre du jour de l'Assemblée préalablement à celle-ci et qu'ils renonçaient aux formalités de convocation. L'Assemblée est donc valablement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification de l'article 11 des Statuts.
2. Modification de l'article 14, premier paragraphe, des Statuts.
3. Modification de l'article 16, dernier paragraphe, des Statuts.
4. Insertion d'un Titre IX (Définition) et d'une définition de "Projet" dans les Statuts.
5. Divers.

Après délibération, les Actionnaires ont adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 11 des Statuts, afin qu' il soit désormais rédigé ainsi:

" **Art. 11.** Toute Action de commandité appartenant au Gérant ne peut être cédée qu'à un gérant remplaçant ou tout autre gérant ayant une responsabilité illimitée et nommé par le Gérant.

Toute Action de commanditaire est transmissible qu'avec le consentement unanime de tous les autres actionnaires ou en conformité avec les dispositions du Projet ou dans tout autre document en rapport avec le Projet."

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 14, premier paragraphe, des Statuts, afin qu' il soit désormais rédigé ainsi:

" **Art. 14.** Dans les rapports avec les tiers, le Gérant a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article et en accord avec les dispositions du Projet ou de tout autre document en rapport avec le Projet."

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 16, dernier paragraphe, des Statuts, afin qu' il soit désormais rédigé ainsi:

"Lors d'une assemblée générale des actionnaires dûment convoquée les résolutions seront prises à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés à moins qu'il en soit prévu autrement dans le Projet ou dans tout autre document en rapport avec le Projet. Les Statuts pourront être modifiés de temps en temps lors d'une assemblée générale des actionnaires qu'avec l'approbation des actionnaires représentant 75% du capital social, à moins qu'il en soit prévu autrement dans le Projet ou dans tout autre document en rapport avec le Projet."

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'insérer un Titre IX (Définition) et une définition de "Projet" dans les Statuts, lequel sera rédigé ainsi:

"Titre IX. Définition

"Projet" signifie les projets d'arrangement de droit anglais conformément à la Section 26 de la Loi des Sociétés 2006 entre NEF Telecom Company B.V., Bulgarian Telecommunications Company AD et leurs "Respective Scheme Creditors" (tel que défini dans le Projet) tel que stipulé par le tribunal le 6 septembre 2012."

Déclaration et frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant plus la parole l'Assemblée est ajournée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Maria Santiago, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 5 novembre 2012. Relation: EAC/2012/14564. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012156702/161.

(120206401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2012.

Skymax Travel Group S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 95.397.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugements rendus en date du 15 novembre 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de

la société anonyme SKYMAX TRAVEL GROUP SA (B95397), dont le siège social à L-1114, Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames a été dénoncé en date du 21 juin 2006

Les frais ont été mis à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Me Stéphanie STAROWICZ

Le liquidateur

Référence de publication: 2012158027/15.

(120208683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Copper Holdings Flexible S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.012.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 161.127.

Par résolutions signées en date du 9 octobre 2012, l'associé unique a décidé de nommer au mandat de réviseur d'entreprises agréé PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, pour une

période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Référence de publication: 2012154266/14.

(120204199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

FIA Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 108.254.

Extrait des résolutions adoptées lors du Conseil d'administration de FIA Asset Management S.A. du 13 novembre 2012 mais avec effet le premier décembre 2012

1. Changement d'adresse des Administrateurs et des Délégués à la gestion journalière suite au changement de siège social

Les Administrateurs MM. Marco Caldana, Marco Claus et Serge Thill et les Délégués à la gestion journalière MM. Marco Caldana, Marco Claus et Luca Garetto - anciennement ayant comme adresse professionnelle l'ancien siège de la société en 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg - suite au changement de siège social de la société FIA Asset Management S.A. (RCS Luxembourg N. B108254) transféré au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, à partir du 1^{er} décembre 2012 auront tous comme adresse professionnelle le suivant:

9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg

À Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Extrait Certifié

FIA Asset Management S.A.

Luca Garetto

Conducting Officer

Référence de publication: 2012158228/22.

(120209392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Garden Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 82.599.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 16 novembre 2012 que:

- Ont été réélus aux fonctions d'administrateurs:

* Madame Joëlle MAMANE, administrateur de sociétés, née à Fès (Maroc), le 14 janvier 1951, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, rue Aldringen, 23.

* Madame Marie-Laure AFLALO, administrateur de sociétés, née à Fès (Maroc), le 22 octobre 1966, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, rue Aldringen, 23.

* Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de sociétés, né à Fès (Maroc), le 18 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, rue Aldringen, 23.

- A été réélue au poste de Commissaire:

* MONTBRUN REVISION Sàrl, RCS Luxembourg N° B 67501, dont le siège social est établi au 2, avenue Charles de Gaulle - Le Dôme - Espace Pétrusse L-1653 Luxembourg.

- Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2012158250/22.

(120208838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Lux Techni Peinture S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3514 Dudelange, 83, route de Kayl.

R.C.S. Luxembourg B 157.292.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Senningerberg, le 26 novembre 2012.

Référence de publication: 2012153845/10.

(120202802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

AG1HR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 168.845.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Associés tenue en date du 29 novembre 2012, a approuvé les résolutions suivantes:

- Virginia Strelen, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue nouveau gérant B de la Société avec effet au 27 novembre 2012 et pour une durée indéterminée.
- Kees-Jan Avis, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue nouveau gérant B de la Société avec effet au 27 novembre 2012 et pour une durée indéterminée.
- Sam Sotoodeh, avec adresse professionnelle au 5, Hutton Centre Drv. 860, Santa Ana, CA 92707 États-Unis, est élu nouveau gérant A de la Société avec effet au 27 novembre 2012 et pour une durée indéterminée.
- Le siège social de la Société est transféré au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet au 27 novembre 2012.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Référence de publication: 2012158691/20.

(120209796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2012.

ARHS developments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2B, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 92.986.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 21 novembre 2012

1^{ère} Résolution:

L'Assemblée décide de nommer avec effet immédiat au poste d'administrateur:

- Monsieur Jourdan SERDERIDIS, né à Tirlemont, Belgique, le 29 janvier 1964 et demeurant professionnellement au 2b, rue Nicolas Bové L-1253 Luxembourg,
- Monsieur Pierre Noël, né à Ougrée, Belgique, le 13 décembre 1963, et demeurant professionnellement au 2b, rue Nicolas Bové L-1253 Luxembourg,

de sorte que le nombre de postes d'Administrateurs soit augmenté de trois à cinq.

L'Assemblée Générale décide que leur mandat expirera lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire en 2015.

2^{ème} Résolution:

L'Assemblée générale des actionnaires décide de nommer la société RSM Audit Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Adolphe à L-1116 Luxembourg, inscrite au registre de commerce sous le numéro B 113621, à la fonction de réviseur d'entreprises de la société pour l'exercice se clôturant au 31 juillet 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour ARHS DEVELOPMENTS S.A.

Jean-François Pitz / Pierre Saunier

Référence de publication: 2012158703/24.

(120209621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2012.

Eco-DS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 2, rue des Tilleuls.

R.C.S. Luxembourg B 139.990.

—
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012158819/10.

(120210277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2012.

Eagle Bay, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 98.916.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un gérant

Référence de publication: 2012158817/11.

(120210112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2012.

Efiparind B.V. & Cie S.C.P.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 8.535.

Extrait des décisions prises par le gérant commandité en date du 29 novembre 2012

1. M. Bastiaan Lodewijk Melchior SCHREUDERS a démissionné de son mandat de membre du conseil de surveillance.
2. M. Jacobus Johannes van GINKEL a démissionné de son mandat de membre du conseil de surveillance.
3. Mme Thecla Magdalena Anna KAMPHUIJS, née le 22 juin 1966 à Hengelo (Pays-Bas), demeurant professionnellement à 1097 JB Amsterdam, Prins Bernhardplein 200, a été nommée comme commissaire dans le conseil de surveillance jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.
4. M. Patrick Marinus BLÖTE, né le 19 janvier 1972 à Amsterdam (Pays-Bas), demeurant professionnellement à 1097 JB Amsterdam, Prins Bernhardplein 200, a été nommé comme commissaire dans le conseil de surveillance jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

5. La durée du mandat de commissaire dans le conseil de surveillance de M. Georges NICOLAÏ est réduite d'une période illimitée à un période limitée et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

Veillez noter que M. Georges NICOLAÏ réside désormais professionnellement à 1097 JB Amsterdam (Pays-Bas), Prins Bernhardplein 200.

Veillez noter que le gérant commandité, la société Efiparind B.V. a son siège social à 1097 JB Amsterdam (Pays-Bas), Prins Bernhardplein 200, et est enregistrée à "Kamer van Koophandel Amsterdam" sous le numéro 33250547.

Luxembourg, le 03.12.2012.

Pour extrait et avis sincère et conforme

Pour EFIPARIND B.V. & CIE S.C.P.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012158821/26.

(120209814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2012.

Jaoui S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 36.489.

Extrait des résolutions adoptées par le Conseil d'Administration tenu en date du 12 Septembre 2012:

1. la démission du Commissaire aux comptes:
 - Dirk Oppelaar, avec adresse à 12 Rue de l'Arquebuse 1204 Genève Suisse, a été acceptée avec effet au 10 Septembre 2012
 2. la nomination du Commissaire aux comptes:
 - IB Management Services S.A., avec adresse à 58, Rue Charles Martel L-2134 Luxembourg, a été acceptée avec effet au 10 Septembre 2012 et ce, pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2016
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2012154468/17.

(120204198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

MGix, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8410 Steinfort, 55, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 138.454.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 30 novembre 2012

Le président informe l'assemblée du décès de Monsieur Thierry Guy Marie MERGAUX, né le 02/05/1969 à Arlon (Belgique) et ayant été domicilié à 55, Route d'Arlon L-8410 Steinfort (Luxembourg). Son mandat de gérant est donc révoqué avec effet immédiat.

En remplacement de Monsieur Thierry Guy Marie MERGAUX, l'assemblée nomme Monsieur Robert Joseph GOFFIN, né le 01/02/1951 à Bras-Haut (Belgique) et domicilié à sise 29, Rue de la Faloise B-6840 Neufchâteau (Belgique) au poste de gérant technique avec pouvoir de signature seul.

L'assemblée nomme Madame Nathalie MERGAUX, née le 24/08/1972 à Arlon (Belgique) et domiciliée à sise 39, Rue du Neufchâteau B-6720 Habay-La-Neuve (Belgique) au poste de gérant administratif avec pouvoir de signature seul.

L'assemblée décide de modifier les pouvoirs de signature sur les comptes de la société comme suit:

- Monsieur Robert Joseph GOFFIN, pouvoir de signature seule jusqu'à 50.000 euros.
- Madame Nathalie MERGAUX, pouvoir de signature seule jusqu'à 50.000 euros.
- Dans tous les autres cas, la société est engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012158395/21.

(120209020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

CETP II Graze Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 173.063.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the seventh day of November.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch sur Alzette Luxembourg.

There appeared:

CETP II Graze S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Trade and Company Register, and having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

here represented by Ms Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, by virtue of a proxy given on November 06, 2012.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with it with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to incorporate a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") with the following articles of incorporation:

Title I - Form - Corporate object - Duration - Name - Registered office

Art. 1. Form. There is hereby formed between the subscriber and all those who may become members in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

The Company may also act as manager or director of one or several companies in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

The Company may borrow money in any form and proceed to the issuance of bonds, notes, promissory notes, certificates or any other financial or debt instruments or debt securities which may be convertible or not.

The Company may grant loans or advance money by any means to other companies or undertakings belonging to the same group of companies as the Company and render any assistance by way in particular of the granting of guarantees, collaterals, pledges, securities or otherwise and subordinate its claims in favor of third parties for the obligations of any such companies or undertakings.

The Company may also enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and any such other risks generally.

In addition, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it may deem necessary or useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name «CETP II Graze Finance S.à r.l.».

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg City (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality where the Company has its registered office by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

If political, economical or social developments that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, as determined by the management of the Company, have occurred or are imminent, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Title II - Share capital, shares and transfer of shares

Art. 6. Share capital. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each.

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 18 of the Articles.

Art. 7. Share premium account. The Company may set up a share premium account into which any premium paid on any share is transferred. The share premium account is at the free disposal of the board of managers.

Art. 8. Shareholders' rights. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Transfer of shares. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In case of two shareholders, the Company's shares are freely transferable between such two shareholders.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Title III - Management

Art. 11. Board of managers. The Company is managed by one (hereinafter the “Sole Manager”) or more managers. If several managers are appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the “Board of Managers”). The manager (s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders.

Art. 12. Powers of the board of managers. In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the law or these Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Art. 13. Representation of the Company. Towards third parties, the Company shall be bound by (i) the single signature of the Sole Manager, and in case of plurality of managers by (ii) the joint signature of any two Managers or (iii) the single signature of any person to whom such signatory power has been delegated by the Sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers, but only within the limits of such power.

Art. 14. Delegation of power. The Sole Manager or the Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager’s or agent’s responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

Art. 15. Meeting of the board of managers. In case of plurality of managers, the Board of Managers may elect a chairman among its members. If the chairman is unable to be present, his office will be taken by election among the managers present at the meeting. The Board of Managers may also elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman or by any manager.

Written or verbal notice of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing or by letter, telefax, email, telegram or telex of each manager.

Separate notice shall not be required for individually meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, by letter, telefax, email, telegram or telex another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage. Votes may also be cast in writing by letter, telefax, email, telegram or telex.

The Board of Managers may only validly deliberate and take decisions if a majority of its members are present or represented and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority.

One or more managers may participate and vote in any meeting of the Board of Managers by conference call or video conference or by other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 16. Minutes of the meetings. The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by any two managers or by the chairman and the secretary. Extracts of the minutes can also be delivered to third parties dealing with the Company and certified either by any two managers or by the chairman and the secretary or anyone to whom such power has been delegated by the Board of Managers. These minutes and extracts and all factual declarations contained therein shall be conclusive evidence towards the Company and any interested person that the resolutions have been duly taken at a meeting of the board of managers validly held.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the Board of Managers. The resolutions may be signed by the managers in a single or in several separate documents sent by letter, telefax, email, telegram or telex at the registered office of the Company. The date of the written resolutions will be the date of the last signature of a manager on a copy of the present written resolutions.

Art. 17. Liability of the managers. The Sole Manager, or in case of plurality of managers, the members of the Board of Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Title IV - Shareholders' meetings

Art. 18. Shareholders' meetings. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

Shareholders' meetings may always be convened by any two (2) managers, failing which by shareholder(s) representing more than half of the share capital of the Company.

If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a shareholder.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholder(s) owning more than half of the share capital.

However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by (i) a majority of shareholders (ii) owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

Title V - Accounting year and annual accounts

Art. 19. Accounting year. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 20. Annual accounts. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Sole Manager or the Board of Managers, as the case may be, prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Allocation of profits and interim dividends. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Notwithstanding the foregoing, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers may in particular decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve as established by the Law or the Articles.

Payments of distributions shall be made to the shareholders at their addresses in the register of shareholders. Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the Sole Manager or the Board of Managers shall determine from time to time.

Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by the Law.

Title VI - Liquidation and dissolution

Art. 22. Liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 23. Dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Title VII - Applicable law

Art. 24. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty first of December two thousand thirteen.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, CETP II Graze S.à r.l., prenamed declared to subscribe for twelve thousand five hundred (12,500) shares and have them fully paid up in the amount of twelve thousand five hundred

Euros (€ 12,500.-) by contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred (€ 12,500.-), so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500.-) is at the free disposal of the Company.

Resolutions of the sole shareholder

1) The sole shareholder resolves to appoint the following persons as managers of the Company:

- Mrs Erica Herberg, Principal, born on June 8, 1974, in the State of North Carolina, United States of America, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
- Mr Christopher Finn, Managing Director, born on July 6, 1957, in New York, United States of America, with professional address at Lansdowne House, 57, Berkeley Square, London W1J 6ER, United Kingdom;
- Mr David B. Pearson, Managing Director, born on December 13, 1968, in Washington DC, United States of America, with professional address at 1001 Pennsylvania Avenue, NW, Washington, DC 20004-2505, United States of America;
- CETP II Managing GP Holdings, Ltd., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with Register of Companies of the Cayman Islands, under number WK-204470 and having its registered office at Walker SPV Ltd., Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands.

The duration of their mandate is unlimited.

2) The sole shareholder resolves to fix the registered office of the Company at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder's meeting are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le septième jour du mois de novembre.

Par-devant Nous, Maître Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

CETP II Graze S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, en cours d'enregistrement au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, et ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

ici représentée par Ms Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée le 06 novembre 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

Titre I^{er} - Forme, Objet social, Durée, Nom, Siège social

Art. 1^{er} . Forme. Il est formé par les présentes par le souscripteur et tous ceux qui deviendront associés dans le futur, une société à responsabilité limitée (ci-après la Société), qui est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société peut également agir en qualité de gérant ou d'administrateur d'une ou de plusieurs sociétés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter de l'argent sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, de titres, de reconnaissance de dettes, de certificats ou de tout autre instrument financier ou de dette convertibles ou non.

La Société peut accorder des prêts ou des avances par tous moyens à d'autres sociétés ou autres entreprises appartenant au même groupe de société que le société et accorder tout concours par voie notamment d'octroi de garanties, de sûretés, de nantissements, de gages ou autres ou subordonner ses droits au profit de tiers pour les obligations desdites sociétés ou entreprises.

La Société peut également contracter, exécuter ou accomplir toutes opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, de prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, utiliser toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et généralement de tout autre risque.

En outre, la Société peut accomplir toute opération financière, juridique, commerciale et technique et, en général, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération ou transaction qu'elle jugera utile ou nécessaire à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Nom. La Société a comme dénomination «CETP II Graze Finance S.à r.l.».

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg Ville (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution du ou des associés prise aux conditions requises pour la modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune dans laquelle son siège social est situé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Si des événements d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la facilité de communication entre ce siège et les personnes à l'étranger, telles que définis par la gérance de la Société, sont intervenus ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesure provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social restera une société luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires de transfert du siège social seront prises et notifiées à toute partie intéressée par la gérance de la Société.

Titre II - Capital social, parts sociales et transfert de parts sociales

Art. 6. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune.

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'actionnaire unique ou par décision de l'Assemblée des actionnaires, conformément à l'article 18 des statuts.

Art. 7. Compte de prime d'émission. La Société peut mettre en place un compte de prime d'émission sur lequel toute prime payée sur toute part sociale est transférée. Le compte de prime d'émission est à la libre disposition du conseil de gérance.

Art. 8. Droits des actionnaires. Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Indivision des parts sociales. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Transfert de parts sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre ces deux associés.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux sont transmissibles sous réserve du respect des dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des autres associés à la majorité des trois quarts du capital social. Ce consentement n'est cependant pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Titre III - Gérance

Art. 11. Conseil de gérance. La Société est gérée par un (ci-après, le «Gérant Unique») ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le «Conseil de Gérance»). Le(s) gérant(s) ne doit (vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 12. Pouvoirs du conseil de gérance. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Art. 13. Représentation de la société. Envers les tiers, la Société est valablement engagée par (i) la signature du gérant unique, et dans le cas de pluralité des gérants, par (ii) la signature conjointe de deux Gérants ou (iii) par la signature unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir aurait été conféré par le Gérant Unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, mais seulement un pouvoir limité.

Art. 14. Délégation de pouvoir. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Art. 15. Réunion du conseil de gérance. En cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion. Le conseil de gérance pourra également élire un secrétaire, qui n'a besoin d'être ni gérant ni associé de la Société.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou par tout gérant.

Une convocation écrite ou verbale de toute réunion du conseil de gérance devra être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en circonstances d'urgence auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation à la réunion.

Aucune convocation n'est requise si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informé et avoir eu connaissance de l'agenda de la réunion. Il pourra être renoncé à cette convocation par l'accord écrit ou par lettre, télécopie, courriel, télégramme ou télex de tout gérant.

Une convocation séparée ne sera pas requise pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieux prescrits dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant pourra participer aux réunions du conseil de gérance en mandatant un autre gérant comme son mandataire par écrit, par lettre, télécopie, courrier, télégramme, ou télex. Un gérant pourra également mandater un autre gérant afin qu'il le représente par téléphone, la confirmation écrite dudit mandat pouvant se faire ultérieurement. Les votes pourront également être effectués par écrit, par lettre, télécopie courrier, télégramme ou télex.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et toute décision prise par le conseil de gérance requiert une majorité simple.

Un ou plusieurs gérants peut participer et voter à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou vidéo conférence ou par tout moyen autre moyen de communication similaire permettant ces derniers à communiquer de manière simultanée entre eux. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à la participation en personne à une telle réunion.

Art. 16. Procès-verbaux des réunions. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par deux gérants ou par le président et le secrétaire. Des extraits des procès-verbaux peuvent également être délivrés à des tiers en relation d'affaires avec la Société et certifiés soit par deux gérants, soit par le président et le secrétaire, soit toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué par le conseil de gérance. Ces procès-verbaux et extraits ainsi que toutes les déclarations factuelles qu'ils contiennent sont réputées prouver, à l'égard de la Société et de tout tiers intéressé, que les résolutions ont été dûment prises à une réunion du conseil de gérance de la Société valablement tenue.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance.

Les résolutions pourront être signées par les gérants sur un ou plusieurs documents séparés envoyés par lettre, télécopie, courrier, télégramme ou télex au siège social de la Société. Les résolutions porteront la date du jour de la dernière signature des gérants.

Art. 17. Responsabilité des gérants. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, les membres du Conseil de Gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Titre IV - Assemblée des actionnaires

Art. 18. Assemblée des actionnaires. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les

décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés pourra être convoquée par deux gérants, sinon par les actionnaires représentant plus de la moitié des parts du capital de la société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, et s'ils constatent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Un associé pourra être représenté à l'assemblée générale des associés en nommant par écrit (ou par fax ou par email ou par tout autre moyen similaire), un mandataire, qui ne doit pas être obligatoirement un associé.

Les décisions collectives prises lors d'une assemblée des associés seront adoptées par des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi. Le changement de nationalité de la société exige l'unanimité.

Titre V - Exercice social et comptes annuels

Art. 19. Exercice social. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 20. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 21. Allocation des bénéfices et Dividendes intérimaires. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Nonobstant les stipulations qui précèdent, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le ou les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Le paiement de distributions se fera aux associés à leurs adresses figurant sur le registre des associés. Les distributions seront payées en la devise et au moment et lieu que le gérant unique ou le conseil de gérance déterminera périodiquement.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés conformément aux conditions prévues dans la Loi sur les Sociétés.

Titre VI - Liquidation et dissolution

Art. 22. Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 23. Dissolution. La Société ne sera pas dissoute pour cause de mort, suspension des droits civils, faillite ou banqueroute de l'associé unique ou de l'un des associés.

Titre VII - Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Référence est faite aux dispositions de la Loi pour toutes les matières pour lesquelles aucune disposition spécifique n'est faite dans ces Statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille treize.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, CETP II Graze S.à r.l., susnommée, déclare souscrire aux douze mille cinq cents (12.500,-) parts sociales et les libérer intégralement au montant de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) par versement en espèces de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-).

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) est à la libre disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Décision de l'associé unique

1) L'associé unique décide de nommer la personne suivante en tant que gérant unique de la Société:

- Ms Erica Herberg, Principal, née le 8 juin 1974, dans l'état de Caroline du Nord, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Mr Christopher Finn, Managing Director, né le 6 juillet 1957, à New York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle à Lansdowne House, 57, Berkeley Square, Londres W1J 6ER, Royaume-Uni;

- Mr David B. Pearson, Managing Director, né le 13 décembre 1968, à Washington D.C., Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 1001 Pennsylvania Avenue, NW, Washington, DC 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique;

- CETP II Managing GP Holdings, Ltd., une société à responsabilité limitée, soumise au droit des Iles Cayman, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des sociétés des Iles Cayman sous le numéro WK-204470, et ayant son siège social Walker SPV Ltd., Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands.

La durée de leur mandat est illimitée.

2) L'associé unique décide de fixer l'adresse du siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Esch/Alzette, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 novembre 2012. Relation: EAC/2012/15009. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012156329/433.

(120206485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2012.

Sauren Fonds-Select Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 68.351.

Auszug Protokoll Ordentliche Generalversammlung Sauren Fonds-Select Sicav

Die Ordentliche Generalversammlung der SAUREN FONDS-SELECT SICAV vom 28. November 2012 hat folgende Beschlüsse gefasst:

Zur Wiederwahl des Verwaltungsrates stellen sich

- Eckhard Sauren (Vorsitzender)
- Claude Kremer (Mitglied)
- Bernhard Singer (Mitglied)
- Ulrich Janinhoff (Mitglied)

Alle Herren mit Berufsadresse: 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen.

Die genannten Herren werden einstimmig von den Aktionären bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2013 als Verwaltungsrat gewählt.

Die Aktionäre beschließen einstimmig, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2013, PricewaterhouseCoopers Société coopérative, 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg, als Wirtschaftsprüfer wieder zu wählen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 28. November 2012.

Für SAUREN FONDS-SELECT SICAV

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2012158524/24.

(120209210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

WE Finance and Services (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.107.471,76.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 57.450.

A)

Beschluss des alleinigen Aktionärs vom 29. November 2012

Der alleinige Aktionär der WE Finance and Services (Luxembourg) S.à r.l. hat entschieden:

i) Gert van Noord, geboren am 27. November 1952, mit der Adresse 2, rue Siggvy vu Lëtzebuerg, L-1933 Luxembourg von seiner Funktion als Geschäftsführer des Unternehmens ab 30. November 2012 zu entbinden.

ii) Christian Niggel, geboren am 7. September 1960, mit der Adresse 30, rue de la Gare, L-8471 Eischen, von der Funktion als Tägliche Geschäftsführer des Unternehmens ab 28. November 2012 zu entbinden.

iii) Mette Garby, geboren am 21. März 1962, mit der Adresse 154, rue Albert Uden, L-2652 Luxembourg als Tägliche Geschäftsführer des Unternehmens ab 29. November 2012 zu ernennen.

B)

Die adresse der Geschäftsführer Mette Garby wurde geändert von 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg zu 154, rue Albert Uden, L-2652 Luxembourg.

Luxembourg, den 29 November 2012.

Référence de publication: 2012158603/21.

(120209518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Quattro D, Société Anonyme.

Siège social: L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 99.810.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 10 octobre 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absences d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- QUATTRO D SA, avec siège social à L-8521 Beckerich, 27 Huewelerstrooss, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 99810.

Pour extrait conforme

Maître Gilbert REUTER

Le liquidateur

Référence de publication: 2012158653/15.

(120209436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Luxembourg Machining Technology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, rue de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 59.262.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de Luxembourg Machining Technology S.A., tenue au siège social le 26 Septembre 2012 à 12 heures

Résolutions

1. L'Assemblée approuve la nomination d'un Administrateur:

- Mme Isabelle SCHMITZ, Administrateur, demeurant professionnellement à 24, rue de Diekirch L-7440 Lintgen.

2. L'Assemblée approuve la nomination des Administrateurs Délégués:

- Mr Jean-Claude SCHMITZ, Administrateur Délégué, demeurant professionnellement à 24, rue de Diekirch L-7440 Lintgen.

- Mr Philippe SCHMITZ, Administrateur Délégué, demeurant professionnellement à 24, rue de Diekirch L-7440 Lintgen.

- Mme Isabelle SCHMITZ, Administrateur Délégué, demeurant professionnellement à 24, rue de Diekirch L-7440 Lintgen.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels du 31 Décembre 2012.

Toutes les résolutions sont prises à l'unanimité des voix.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 13 heures après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

Philippe SCHMITZ / Marc SCHAUS / Jean-Claude SCHMITZ
Secrétaire / Scrutateur / Président

Référence de publication: 2012153850/26.

(120202821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Taylor Wimpey (Luxembourg) Investments No.2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 106.069.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the fifth day of November,
before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

Taylor Wimpey (Luxembourg) S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 37, Rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B97897, duly represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney, given under private seal (the "Sole Shareholder").

Said proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

- it holds all the shares in the Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of Taylor Wimpey (Luxembourg) Investments No.2 S.à r.l., registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 106069, with registered office at 37, Rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company");

- the Company has been incorporated pursuant to a notarial deed dated January 14, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 552 of 8 June 2005, lastly amended pursuant to a deed enacted by Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, on 29 January 2010, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 703 of 2 March 2010;

- the Company's capital is set at GBP 21,283,675.- (twenty one million two hundred and eighty three thousand six hundred and seventy five British Pounds) represented by 851,347 (eight hundred and fifty one thousand three hundred and forty seven) shares with a nominal value of GBP 25.- (twenty five British Pounds) each;

- the Sole Shareholder hereby resolved to proceed with the dissolution of the Company with effect from today;

- the Sole Shareholder assumes the role of liquidator of the Company;

- the Sole Shareholder as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Sole Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

- the Sole Shareholder waives the requirement to appoint an auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation) and to hear a report of an auditor to the liquidation;

- consequently the Company is liquidated and the liquidation is closed;

- the Sole Shareholder has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

- the Sole Shareholder grants full discharge to the managers of the Company for their mandates from the date of their respective appointments up to the date of the present meeting; and

- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date of the present meeting at the registered office of the Company.

Whereof the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le cinquième jour de novembre,

par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Taylor Wimpey (Luxembourg) S.à r.l., une société constituée de droit luxembourgeois, avec siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97897, ici dûment représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé (l'«Associé Unique»).

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- la comparante détient toutes les parts sociales de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination Taylor Wimpey (Luxembourg) Investments No.2 S.à r.l., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B106069, avec siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»);

- la Société a été constituée en vertu d'un acte notarié du 14 janvier 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 552 en date du 8 juin 2005, dernièrement modifié en application de l'acte passé par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 janvier 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 703 en date du 2 mars 2010;

- le capital social de la Société est fixé à 21.283.675,- GBP (vingt et un millions deux cent quatre-vingt trois mille six cent soixante quinze Livres) représenté par 851.347 (huit cent cinquante et un mille trois cent quarante sept) parts sociales d'une valeur nominale de 25,- GBP (vingt cinq Livres) chacune;

- par la présente l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- l'Associé Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;

- l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, qu'il est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

- l'Associé Unique renonce à la formalité de la nomination d'un commissaire à la liquidation et à la préparation d'un rapport du commissaire à la liquidation;

- partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- la comparante a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;

- la comparante donne décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour leur mandat à compter de la date de leurs nominations respectives jusqu'à la date de la présente assemblée; et

- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute seront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au siège de la Société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 novembre 2012. Relation: EAC/2012/14989. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012156684/99.

(120206474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2012.

Metropol International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 119.924.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique prises en date du 14 mai 2012 à Luxembourg

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'actionnaire unique prises en date du 14 mai 2012, que l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. prendre acte des démissions de Monsieur François Georges, Madame Nellie Esparza Segal et Monsieur Guillaume Le Bouar de leurs mandats d'Administrateurs de la Société, avec effets respectifs aux 9 Mars 2012, 13 Avril 2012 et 14 mai 2012, et nommer les personnes suivantes en tant que Gérants de la Société, avec effet au 14 mai 2012, et pour une période indéfinie:

- Monsieur Jean-Marie Bettinger, employé privé, né à Saint-Avold (France) le 14 mars 1973, demeurant professionnellement au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

- Monsieur Andrea La Magra, employé privé, né le 6 mai 1980 à Rome (Italie), ayant son adresse professionnelle au 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg.

- Monsieur Mauro Cadorin, employé privé, né le 24 juin 1974 à Asolo (Italie), ayant son adresse professionnelle au 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2012.

METROPOL INTERNATIONAL S.à r.l.

Référence de publication: 2012158394/23.

(120208894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

**Pinnacle Founders Holdings One S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Peakside One S.à r.l.).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 160.629.

In the year two thousand and twelve on the twenty third day of November.

Before Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Peakside One S. à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-2540 Luxembourg, 18, rue Edward Steichen, registered with the trade register of Luxembourg at section B under number 160629, incorporated by deed enacted on 26 April 2011, published in the Memorial C number 1661 on the 23 July 2011, which articles of incorporation have never been amended.

The meeting is composed by the sole member, "Pinnacle Founders Holdings S.à r.l.", a corporation existing under the law of Luxembourg having its registered seat at 412 F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, here represented by Ms. Pauline Venturini, private employee with professional address in Luxembourg by virtue of a proxy under private seal.

The said proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The sole member exercises the powers devolved to the meeting of members by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 on "sociétés à responsabilité limitée".

First resolution

The sole member decides to change the name of the company from Peakside One S.à r.l. to "Pinnacle Founders Holdings One S.à r.l."

A consequence of this resolution, the sole shareholder decides to amend article first of the articles of incorporation to be read as follows:

" **Art. 1.** There is hereby formed a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company under the name "Pinnacle Founders Holdings One S.à r.l." (the "Company") governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the "Law"), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on "Sociétés à responsabilité limitée".

Second resolution

The sole shareholder takes act of the resignation of Mister Roman Rehak as Sole Manager of the company.

Third resolution

The Sole Shareholder decides to appoint as new managers:

Class A manager:

- Martin Carr, born in Kawerau (New Zealand) on the 12 September 1968 residing at 22, Divadelni, CZ -100.00 Praha 1.

Class B managers:

- Lorenzo Barcaglioni, born in Rome (Italy) on the 18 April 1974, with professional address at L-2086 Luxembourg, 412 F route d'Esch.

- Nicolas Gérard, born in Libramont-Chevigny (Belgium) on 20 April 1981, with professional address at L-2086 Luxembourg, 412 F route d'Esch.

Fourth resolution

The Sole Shareholder decides to transfer the registered office of the company from 18-20 rue Edward Steichen L-2540 - Luxembourg, to L-2086 Luxembourg 412 F route d'Esch.

There being no further business, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français:

L'an deux mille douze, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Peaksid One S. à r.l.", ayant son siège social à L-2540 Luxembourg, 18 rue Edward Steichen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 160629, constituée suivant acte reçu le 26 avril 2011, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 1661 du 23 juillet 2011, et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est composée de l'associé unique, "Pinnacle Founders Holdings S. à r.l.", une société établie à L-2086 Luxembourg, 412 F route d'Esch, ici représentée par Pauline Venturini, employée privée demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Première résolution

L'associé unique décide de changer le nom de la société de Peaksid One S. à r.l. en Pinnacle Founders Holdings One S. à r.l.. L'associé unique décide de modifier en conséquence l'article premier des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Pinnacle Founders Holdings One S.à r.l.» (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.»

Deuxième résolution

L'associé unique, prend acte de la démission de Monsieur Roman Rehak en tant que gérant unique.

Troisième résolution

L'associé unique décide de nommer les nouveaux gérants suivants:

Gérant A:

- M. Martin Carr, né le 12 septembre 1968 à Kawerau (Nouvelle-Zélande) ayant pour adresse 22, Divadelni, CZ -100.00 Praha 1

Gérants B:

- M. Lorenzo Barcaglioni, né le 18 avril 1974 à Rome (Italie) ayant pour adresse professionnelle le 412F route d'Esch L-2086 Luxembourg
- M. Nicolas Gérard, né le 20 avril 1981 à Libramont-Chevigny (Belgique) ayant pour adresse professionnelle le 412F route d'Esch L-2086 Luxembourg.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de L-2540 Luxembourg 18-20 rue Edward Steichen à L-2086 Luxembourg 412 F, route d'Esch.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. VENTURINI, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 26 novembre 2012. Relation: LAC/2012/55738. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Référence de publication: 2012156581/102.

(120206265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2012.

Altor MM Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 211.250,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 145.368.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de la société Altor MM Holding S.à r.l. du 28 novembre 2012

1. Acceptation de la démission de Monsieur Hannu Ryöppönen, né le 25 mars 1952 à Pernaja, Finlande, résidant à Toll Bar House, Exton Lane, Burley, Rutland, LE15 7TA, Royaume-Uni, en tant que gérant de la catégorie A de la société avec effet du 21 novembre 2012.

2. Acceptation de la nomination de Monsieur Claes Johan Gustaf Geijer, né le 15 juin 1957 à Stockholm, Suède, résidant à 31, rue Franz Clement, L-1345 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la catégorie A de la société avec effet du 20 novembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012158045/19.

(120209069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Ascari SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 130.613.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 16.11.2012**Deuxième résolution*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat d'administrateur de Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg le 23/09/1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, ainsi que celui de Commissaire de la société AUDIEX S.A., ayant son siège social au 9, Rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg

sous la section B et le numéro 65.469, pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2018.

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Guy HORNICK et désigne à partir du 16.11.2012 et pour une période de six années, Monsieur Gerdy ROOSE, né à Wevelgem (Belgique) le 14.02.1966, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2018.

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Thierry FLEMING et désigne à partir du 16.11.2012 et pour une période de six années, Monsieur Pierre LENTZ, né à Luxembourg le 22.04.1959, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ASCARI S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012158709/27.

(120209896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2012.

Erlo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 1B, Wäistrooss.

R.C.S. Luxembourg B 84.725.

Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 juin 2011

Les actionnaires de la société ERLO S.A. réunis en Assemblée Générale Ordinaire du 7 juin, ont décidé à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

L'assemblée générale constatant que les mandats de:

- Monsieur Ernst LOHMEIER, Conseiller Economique, demeurant à Luxembourg (administrateur et administrateur délégué)
 - Madame Monika LOHMEIER-SPIESS, Economiste, demeurant à Luxembourg (administrateur et administrateur délégué)
 - Monsieur Heinrich LOHMEIER, Commerçant, demeurant en Allemagne (administrateur)
- sont arrivés à leur terme, décide de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de cinq années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

D'autre part, le mandat de:

- LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, étant arrivé à expiration, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une nouvelle période de cinq années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 7 juin 2011.

Référence de publication: 2012158831/24.

(120210288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2012.

Berliot S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 54.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 122.803.

Extrait des Résolutions de l'associé unique du 30 Novembre 2012

L'associé unique de la Société a décidé des modifications suivantes avec effet immédiat:

- D'accepter la démission de Joannes Christianus Lamberthus Van de Sanden en tant que gérant A de la Société;
- De nommer Miroslav Stoev, né le 4 Janvier 1976 à Sofia, Bulgarie, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346, Luxembourg, en tant que gérant A de la Société pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 30 Novembre 2012.

Jan Willem Overheul

Mandataire

Référence de publication: 2012158723/16.

(120210151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2012.

Unlimited Sport International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 164.331.

TRUSTSER S.A., agent domiciliataire de la société UNLIMITED SPORT INTERNATIONAL S.à r.l., ayant son siège social au 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.331,

nous déclarons par la présente la dénonciation du siège de la société UNLIMITED SPORT INTERNATIONAL S.à r.l. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2012.

TRUSTSER S.A.,
Un mandataire

Référence de publication: 2012154793/14.

(120204196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

New NIBC Luxembourg S.à r.l., SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 113.099.

Extraits des résolutions des gérants du 05 septembre 2012 et du 16 octobre 2012

En vertu des résolutions des gérants de la société signées en date du 5 septembre 2012, la société a procédé au rachat et à l'annulation d'un total de 25,869,770 parts sociales à l'associé New N1B Partners L.P. réparties de la manière suivante:

- 210,112 parts sociales de classe E
- 210,112 parts sociales de classe F
- 1,050,562 parts sociales de classe H
- 1,050,562 parts sociales de classe I
- 23,348,422 parts sociales de classe J

En vertu des résolutions des gérants de la société signées en date du 16 octobre 2012, la société a procédé au rachat d'un total de 30,093,403 parts sociales de classe H réparties de la manière suivante:

- 25,761,874 parts sociales de classe H à New NIB Partners L.P.
- 461,533 parts sociales de classe H à NIB Special Investors III L.P.
- 2,833,659 parts sociales de classe H à New MB Partners II L. P.
- 1,036,337 parts sociales de classe H à NIB Special Investors V L.P.

Luxembourg, le 26 Novembre 2012.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2012153901/25.

(120202829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Crédit Agricole Réassurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 145, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 29.439.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 65313 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012153618/10.

(120202808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.